



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

79^e séance plénière

Mercredi 7 décembre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 26 de l'ordre du jour

Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des États baltes : rapport du Secrétaire général (A/49/419)

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général (A/49/419)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Le premier orateur est le Premier Ministre de la Lettonie.

M. Maris Gailis, Premier Ministre de la République de Lettonie, est escorté à la tribune.

Le Président : Je donne la parole au Premier Ministre de la République de Lettonie.

M. Gailis (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Estonie, de la Lituanie et de mon pays, la Lettonie, j'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies sur le point de l'ordre du jour intitulé «Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des États baltes».

À la suite du rétablissement de l'indépendance, la première priorité pour l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie a été le retrait des forces militaires étrangères de leurs territoires. Aujourd'hui, nous rendons hommage à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales, ainsi qu'aux États individuels qui ont joué un rôle vital dans la réalisation de cet objectif.

Dans les résolutions 47/21 et 48/18, l'Assemblée générale a demandé la conclusion d'accords bilatéraux prévoyant un retrait rapide, organisé et complet des forces militaires étrangères stationnées sur les territoires de l'Estonie et de la Lettonie. L'adoption de ces résolutions a fait passer du niveau régional au niveau mondial l'engagement contracté par les États participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) au paragraphe 15 du Document d'Helsinki de 1992.

J'ai le plaisir de faire rapport sur l'application des résolutions 47/21 et 48/18, et du paragraphe 15 du Document d'Helsinki de la CSCE. En septembre 1992, les Ministres de la défense de la Lituanie et de la Fédération de Russie ont signé des accords prévoyant le retrait total des forces militaires russes de la Lituanie avant le 31 août 1993. C'est presque deux ans plus tard que le Président de la Lettonie et le Président de l'Estonie, le 30 avril 1994 et le 26 juillet 1994, respectivement, ont signé des accords bilatéraux avec le Président de la Fédération de Russie prévoyant le retrait total des forces militaires russes de la

Lettonie et de l'Estonie avant le 31 août 1994. Dans l'ensemble, conformément aux accords signés entre les parties, les forces militaires de la Fédération de Russie se sont retirées de la Lituanie avant le 31 août 1993 et de l'Estonie et de la Lettonie avant le 31 août 1994.

Ce retrait est un événement d'une portée historique pour les États baltes, la Fédération de Russie et l'Europe. Pour l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, il met fin à l'une des conséquences de la seconde guerre mondiale. Pour la Fédération de Russie, c'est un jalon sur la voie de la démocratisation et le rejet d'une partie odieuse de l'héritage de l'Union soviétique. Pour l'Europe, il représente une sécurité accrue et de nouvelles possibilités de coopération et d'intégration. Pour la communauté internationale tout entière, le retrait des forces militaires russes des États baltes est une contribution positive au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Ce retrait représente une réduction appréciée des forces militaires dans la région de la mer Baltique. Une réduction plus poussée encore des forces militaires dans la région est un objectif souhaitable et réalisable qui contribuerait au renforcement de la stabilité et de la sécurité dans toute la région de la mer Baltique.

Les accords conclus entre les parties, qui ont été possibles grâce à des efforts continus et à une volonté de compromis, contribuent à l'initiative de l'Union européenne en faveur d'un pacte sur la stabilité. Ce retrait affirme la suprématie de la règle du droit, l'égalité souveraine et le principe selon lequel des forces militaires ne peuvent être stationnées sur le territoire d'un autre État sans le consentement de ce dernier. En outre, ce retrait est une première mesure destinée à remédier aux conséquences de la rupture du droit international que furent les protocoles secrets accompagnant le Pacte Molotov-Ribbentrop du 23 août 1939, en vertu desquels l'Europe était divisée en sphères d'influence.

Ce retrait est une étape importante dans l'établissement de relations de bon voisinage entre les États baltes et la Fédération de Russie. La normalisation des relations ouvrira la voie à la coopération dans de nombreux domaines. L'amélioration des échanges entre les pays, notamment l'élimination des tarifs discriminatoires, est la prochaine étape logique vers la normalisation des relations et serait conforme aux principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de l'Organisation mondiale du commerce.

Nos négociations bilatérales se sont conclues avec succès, avec la participation active de la communauté internationale. Les rôles complémentaires de l'Organisation des Nations Unies et de la CSCE, en particulier, ont donné une certaine transparence au processus de négociation. Les efforts déployés par les organisations internationales et les États individuels en vue de trouver une solution à cette question constituent un exemple frappant de diplomatie préventive.

Nous exprimons notre reconnaissance aux États et organisations qui ont été à même de fournir l'appui politique et les ressources financières nécessaires pour l'application de ces accords et pour les efforts multilatéraux permettant d'aider la Fédération de Russie à construire les logements destinés aux troupes et à leurs familles de retour des États baltes.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir exercé ses bons offices dans le passé — y compris par l'intermédiaire de son Envoyé spécial — et nous nous félicitons de le savoir prêt à fournir ses bons offices dans l'avenir pour faciliter, si cela s'avère nécessaire, la pleine application des accords.

Nous estimons que l'application scrupuleuse de ces accords revêt une importance cruciale. Bien que le retrait des unités militaires actives ait été effectué, il reste des accords qui exigent d'être suivis et demandent une coopération continue de toutes les parties, ainsi que la participation de la communauté internationale, jusqu'à la fin de ce siècle.

Je songe, en particulier, à l'accord russo-letton qui prévoit le fonctionnement temporaire d'une station radar de détection avancée de missile antimissile balistique à Skrunda, en Lettonie, jusqu'au 31 août 1998, et son démantèlement au plus tard le 29 février 2000. L'accord de Skrunda fait partie intégrante de l'accord de retrait signé par la Lettonie et la Fédération de Russie. Conformément à cet accord, la station radar de Skundra est un établissement militaire russe sous contrôle civil - rien dans l'accord ne devrait être considéré comme conférant à cette station radar le statut de base militaire.

Conformément à l'article 18 de l'accord de Skrunda, la Fédération de Russie a soumis au Conseil de sécurité des Nations Unies un document dans lequel elle donne l'assurance que l'accord ne sera pas exploité aux fins d'activités allant à l'encontre de la souveraineté et des intérêts de sécurité de la Lettonie. L'accord de Skrunda prévoit en

autre que toute tentative faite pour régler des différends ou des divergences d'opinions que susciterait l'accord en recourant à des menaces militaires ou à des forces armées sera considérée comme une menace à la paix et à la sécurité internationales et, conformément à l'article 39 de la Charte de l'ONU, sera portée à l'attention du Conseil de sécurité.

J'ai l'honneur d'annoncer que les Parlements de la Lettonie et de la Fédération de Russie ont récemment ratifié l'ensemble des accords conclus; ces accords seront bientôt enregistrés auprès du Secrétariat des Nations Unies. Je tiens également à remercier les gouvernements qui ont contribué sensiblement à la mise en oeuvre de l'accord de Skrunda.

L'accord russo-letton relatif à l'ancienne base navale soviétique de Paldiski, en Estonie, prévoit le démantèlement de deux réacteurs nucléaires par la Fédération de Russie avant le 30 septembre 1995. Etant donné les progrès enregistrés jusqu'ici, nous sommes convaincus que la Fédération de Russie achèvera cette tâche à la date prévue. Nous nous félicitons des efforts déployés au niveau international pour remédier aux conséquences que peut avoir sur l'environnement l'utilisation du réacteur nucléaire de Paldiski.

Des progrès sensibles ont été réalisés grâce à la signature d'accords entre l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Fédération de Russie. Malheureusement, des questions en suspens liées à la présence de forces militaires étrangères n'ont toujours pas été réglées. Nous espérons pouvoir continuer d'entretenir de bonnes relations de coopération avec la Fédération de Russie et rechercher une solution à ces questions en suspens dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle.

Une des principales craintes de l'Estonie et de la Lettonie tient au fait que plusieurs milliers de membres du personnel militaire en service actif appartenant à la Fédération de Russie ont été démobilisés ou ont pris leur retraite dans les territoires de l'Estonie et de la Lettonie avant le 31 août 1994, en violation des accords de retrait, où ils se trouvent encore. Ces personnes, dont la plupart souhaitent retourner dans la Fédération de Russie, ont été abandonnées par les autorités russes, alors que, conformément aux accords, elles devaient être rapatriées par la Fédération de Russie. Les autorités russes ont déclaré que ce personnel militaire serait retiré de Lettonie à la fin de cette année. Nous espérons que tel sera le cas, et nous réaffirmons notre détermination de coopérer au règlement de cette question.

Une plus grande coopération est nécessaire en ce qui concerne la question du transit de forces militaires par le

territoire de la Lituanie. Le 3 octobre 1994, le Gouvernement lituanien a adopté des règles nationales, destinées à être appliquées universellement et uniformément, qui régissent le transit ordonné et sûr par le territoire lituanien de matériels militaires étrangers dangereux. Les États baltes soulignent que le transit de personnel et d'équipements militaires doit s'effectuer dans le plein respect des règlements nationaux existants et conformément au droit international. Les États baltes prient instamment tous les États de respecter ces exigences et d'y souscrire.

Les Gouvernements de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie sont profondément préoccupés par les graves dommages causés à nos pays, après plus de 50 ans d'activités militaires étrangère non contrôlée. Les domaines où il convient d'agir prioritairement sont la pollution par le pétrole des sols et des eaux souterraines et les sites de déversement de déchets radioactifs et chimiques. Nous encourageons toutes les parties intéressées à nous aider à remédier aux dommages causés par les forces militaires étrangères.

Nous voulons croire que, grâce à une coopération internationale, nous pourrions mettre en oeuvre tous les accords conclus entre nos pays et la Fédération de Russie et régler les questions en suspens. Par ailleurs, nous soulignons que l'évolution de la sécurité dans la région balte devrait continuer de retenir toute l'attention de la communauté internationale.

Hier, à l'issue du sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Budapest, une déclaration relative aux questions baltes a été adoptée, et les 52 États qui y ont participé au niveau le plus élevé ont confirmé une fois encore la volonté de la CSCE de participer à la surveillance de la mise en oeuvre des accords russo-lettons. Cela laisse espérer que dans un proche avenir la CSCE achèvera l'élaboration d'un régime d'inspection efficace concernant le contrôle du fonctionnement de la station radar de Skundra.

Le retrait des forces militaires étrangères de nos pays renforcera la consolidation de nos démocraties restaurées et accélérera la reconstruction de nos économies. À son tour, cela permettra d'accroître notre participation aux initiatives de coopération multilatérale, telles que le développement social, le désarmement, l'édification d'institutions démocratiques et l'environnement. Plus important encore, nous pensons qu'une nouvelle ère de coopération fructueuse et constructive avec tous nos voisins est désormais une réalité pour nos pays.

Le Président : Je remercie M. Maris Gailis, Premier Ministre de la Lettonie, de la déclaration qu'il vient de faire au nom des États baltes.

M. Maris Gailis, Premier Ministre de la République de Lettonie, est escorté de la tribune.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le 31 août 1994, la Fédération de Russie a achevé le retrait complet et ordonné de ses troupes des territoires des États baltes. Par là même, elle s'est scrupuleusement conformée à la résolution 48/18 de l'Assemblée générale, honore ses obligations internationales et prouvé clairement son attachement aux principes d'égalité, de respect et d'indépendance dans ses relations avec les États nouvellement indépendants.

L'important est que, conformément à la résolution 48/18 de l'Assemblée générale, après des négociations longues et complexes, un accord ait été possible sur un ensemble d'accords avec la Lettonie et l'Estonie, accords qui réglementent les divers aspects du processus de retrait des troupes et qui prennent en compte les intérêts de chaque partie. La Fédération de Russie considère que ces documents contribuent de façon importante au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région et dans l'ensemble de l'Europe. Ces documents ont démontré que la Russie et ses partenaires baltes peuvent trouver des solutions aux problèmes les plus complexes hérités du passé, parvenir à des compromis et se rapprocher.

Avec l'achèvement du retrait des troupes, nous avons tourné une nouvelle page dans nos relations avec les États baltes. Cette page du passé a été tournée une fois pour toutes, ce qui nous permet de porter notre attention sur les questions humanitaires, commerciales et économiques. Désormais, la question des troupes russes stationnées sur le territoire des États baltes est complètement résolue et il convient de se réjouir de pouvoir supprimer ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Comme l'Assemblée le sait, la Fédération de Russie, faisant ainsi preuve de bonne volonté et du désir de se conformer aux demandes des États baltes, a commencé à retirer ses troupes de ces pays en fait dès sa prise en charge du commandement des unités des forces armées de l'ex-URSS déployées sur leur territoire, sans attendre la signature des accords pertinents. La portée et l'ampleur de cette opération sans précédent sont corroborées par les chiffres suivants : entre mars 1992 et août 1994, plus de 100 000 militaires ont été redéployés d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie en Russie; quelque 30 000 familles de militaires,

représentant au total environ 105 000, personnes sont parties également; 41 500 pièces de matériel et quelque 700 000 tonnes de fournitures ont été retirées et 230 navires ont quitté les ports baltes. Il est facile d'imaginer le coût et l'effort d'organisation énormes que cela a exigé de la part de la Russie. De plus, des milliers d'appartements doivent être construits en Russie pour abriter les familles du personnel militaire retiré des pays baltes.

Les Nations Unies, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres organisations internationales auxquelles nous exprimons nos remerciements ont largement contribué à la conclusion d'accords entre la Russie et les pays baltes sur tout un éventail de questions relatives au retrait des troupes. Nous remercions également les États qui continuent d'apporter des contributions spécifiques pour favoriser l'intégration du personnel militaire russe rapatrié d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie.

La Russie a récemment ratifié un ensemble d'accords militaires avec la Lettonie et a commencé à soumettre à la Douma pour ratification des accords similaires avec l'Estonie. La partie russe continue d'honorer consciencieusement toutes les obligations auxquelles elle a souscrit. Elle est prête à examiner les problèmes dans le cadre de commissions bilatérales comme prévu dans ces accords. Ces organes ont déjà été mis en place avec la Lettonie.

La Fédération de Russie accorde une grande importance à la participation de la CSCE à la mise en oeuvre des accords avec l'Estonie et la Lettonie; cela donnerait l'assurance que les parties honorent sans réserve leurs obligations. Nous sommes prêts à coopérer de manière constructive avec toutes les parties concernées à la formulation des mandats appropriés.

La Russie est prête à développer des relations avec les États baltes dans tous les domaines, y compris ceux mentionnés ce matin par le Premier Ministre de Lettonie et ceux n'ayant aucun rapport avec la question du retrait des troupes.

Nous espérons qu'après en avoir terminé avec l'aspect militaire de nos relations avec les pays baltes, il sera possible d'examiner plus en profondeur un autre des problèmes affectant la région, qui est préoccupant et au centre de l'attention des Nations Unies et d'autres organisations internationales : la situation des droits de l'homme dans les pays baltes. Nous sommes persuadés que de véritables progrès peuvent être réalisés également dans ce domaine. L'initiative appartient ici essentiellement aux États baltes et

à la communauté internationale. Nous sommes heureux que nos voisins baltes aient manifesté la volonté d'engager un dialogue bilatéral avec la Russie pour rechercher une solution rapide à ces problèmes qui concernent l'avenir de la population de la région.

M. Graf zu Rantzau (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne et de l'Autriche.

Dans les travaux de l'Assemblée générale, les dénouements heureux sont rares. Le retrait d'Estonie et de Lettonie, le 31 août de cette année, des dernières unités militaires de la Fédération de Russie entre nettement dans cette catégorie. Cet événement a une grande importance pour les pays concernés de même que pour l'ensemble de la région et qui, en tant que tel, mérite de retenir l'attention de l'Assemblée. L'Union européenne rend hommage à l'attitude positive dont ont fait preuve l'Estonie, la Lettonie et la Fédération de Russie, sans laquelle ce résultat n'aurait pas été possible.

Il convient de rappeler que, lorsque l'Assemblée a traité pour la première fois ce point de l'ordre du jour, il y a deux ans, les forces militaires russes étaient encore stationnées en Estonie, en Lettonie et en Lituanie. Leur présence dans ces pays était un héritage de l'ex-Union soviétique. S'il est vrai que cette présence était inacceptable pour les pays baltes, le retrait des troupes représentait à bien des égards une tâche difficile pour la Fédération de Russie.

Les négociations sur le retrait ont commencé au début de 1992. Au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Helsinki en juillet de cette année, les chefs d'État et de gouvernement ont invité les États concernés à conclure sans délai des accords bilatéraux appropriés comprenant des calendriers de retrait complet, rapide et ordonné des troupes étrangères des territoires des États baltes.

La Déclaration d'Helsinki, à son tour, a été le point de référence pour cette Assemblée, lorsque, à la quarante-septième session, elle s'est prononcée elle-même pour la première fois sur la question du retrait des troupes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Dans la résolution 47/21, et par la suite dans la résolution 48/18, l'Assemblée générale a confirmé l'essence de la Déclaration d'Helsinki sur ce point. L'Assemblée a également prié instamment le Secrétaire général d'utiliser ses bons offices pour faciliter le processus de retrait. A cette occasion, le Secrétaire général a joué un rôle important en obtenant l'achèvement du processus de retrait. Nous saluons les efforts de l'Envoyé

spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Koh, de même que ceux du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Goulding, décrits dans le tout dernier rapport du Secrétaire général en date du 22 septembre.

L'Union européenne note que des accords ont été également signés en ce qui concerne la station radar de Skrunda (Lettonie) et les installations nucléaires de Paldiski (Estonie). D'autres accords ont été conclus au sujet des garanties sociales du personnel militaire retraité de la Fédération de Russie vivant dans ces deux pays. L'Union européenne part de l'hypothèse que ces accords seront totalement appliqués. Elle se félicite des assurances données par la Fédération de Russie en ce qui concerne Skrunda et espère que l'on parviendra prochainement à un accord sur un régime de surveillance approprié.

L'Union européenne est persuadée que le retrait des forces armées russes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ouvre la voie à une coopération accrue entre les États baltes et la Fédération de Russie. Elle considère cette mesure comme une contribution essentielle à la sécurité et à la stabilité dans la région balte ainsi que dans l'ensemble de l'Europe.

L'Union européenne espère que tous les pays concernés profiteront de ce résultat pour s'efforcer de régler les problèmes restants dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle. Alors que l'Union européenne est en train de développer des liens étroits avec les États baltes comme avec la Fédération de Russie, il lui importe énormément que les relations russo-baltes s'améliorent encore.

M. Haakonsen (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques — la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, et mon propre pays, le Danemark.

L'achèvement du retrait des troupes étrangères des pays baltes le 31 août dernier marque un tournant pour la sécurité et la stabilité de la région de la mer Baltique et de toute l'Europe septentrionale.

Les pays nordiques sont très heureux de s'associer aux félicitations que le Secrétaire général a adressées à toutes les parties intéressées pour le succès qu'elles ont remporté dans le règlement des problèmes que posait la présence de forces armées étrangères sur le territoire des États baltes.

L'accord sur le retrait des troupes prévoyait une période plus longue pour le démantèlement et la mise hors service de la station radar de Skrunda et des installations de

Paldiski. Les pays nordiques se félicitent de ces accords ainsi que de ceux relatifs aux avantages sociaux devant être accordés aux militaires en retraite et aux membres de leurs familles résidant en Estonie et en Lettonie. Les pays nordiques sont certains que les parties continueront de traiter de toutes ces questions dans un esprit de coopération.

Aujourd'hui, la région de la mer Baltique réapparaît comme une région ayant des possibilités et des intérêts qui lui sont propres. Au fil des siècles, la région s'est caractérisée par de vastes liens politiques, économiques et culturels. Ces liens sont à présent rétablis et se développent à une vitesse extraordinaire.

Pour les pays nordiques, cette évolution revêt une importance particulière. Nous portons un intérêt manifeste aux efforts faits dans le but de renforcer la sécurité et la stabilité, mais aussi d'encourager les relations économiques et culturelles dans la région de la mer Baltique.

Les pays nordiques ont participé activement à la préparation des initiatives concernant la région de la mer Baltique ainsi qu'à de nombreuses activités de coopération des pays baltes et continueront à le faire. Les efforts que nous déployons pour promouvoir la stabilité et le développement économique dans la région de la mer Baltique concernent aussi les zones de la Fédération de Russie dans la région.

Le maintien de relations d'amitié et de coopération entre l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Fédération de Russie est fondamental pour la stabilité future de la région de la mer Baltique. L'achèvement du processus de retrait des unités militaires étrangères des États baltes contribuera notablement au maintien de la sécurité dans toute l'Europe septentrionale.

Cependant, le meilleur moyen d'assurer une sécurité permanente sera d'accroître et d'approfondir les liens de coopération commerciale, économique et culturelle entre les parties. Les conditions préalables à cette coopération entre la Fédération de Russie et ses voisins de la Baltique se sont nettement améliorées. Nous sommes certains que les parties agiront dans ce même esprit pour mettre à profit les résultats obtenus.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis peuvent prétendre au titre de champion de l'indépendance des États baltes. Pendant des

décennies, lorsque cet objectif semblait à beaucoup impossible à atteindre, mon gouvernement a soutenu, en paroles et au travers de sa politique, que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie étaient et devaient être des États-nations indépendants, et insisté pour que cette indépendance devienne réalité. La restauration de l'indépendance et de la liberté de ces pays en 1991 a été accueillie avec enthousiasme et satisfaction dans mon pays. Nulle part ailleurs, peut-être, reconnaît-on davantage le prix payé par les peuples baltes au cours du long chemin qui les a conduits vers la réalisation de leur identité nationale.

La pleine indépendance nationale se manifeste dans le contrôle souverain qu'exerce un gouvernement sur son propre territoire national. C'est pourquoi les États-Unis ont appuyé l'inscription de cette question aux quarante-septième et quarante-huitième sessions de l'Assemblée générale et soutenu la mission de bons offices du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, M. Tommy Koh, en facilitant la conclusion d'accords en vue du retrait des forces militaires étrangères des États baltes. De même, les États-Unis ont participé concrètement à l'effort multilatéral visant à aider la Fédération de Russie à construire des logements pour le personnel militaire rentrant des États baltes et pour leurs familles.

C'est avec une profonde satisfaction que ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général, dans lequel il

«félicite toutes les parties concernées pour la façon dont elles ont su résoudre les problèmes que soulevait la présence de troupes étrangères sur le territoire des États baltes.» (A/49/419, par. 12)

Le rapport rend compte en particulier des accords bilatéraux conclus récemment sur le retrait des forces russes et sur les avantages sociaux devant être accordés aux militaires en retraite résidant en Lettonie et en Estonie. Le règlement pacifique de cette question marquera une nouvelle page dans l'histoire de la région de la mer Baltique et pourra servir de base à des relations amicales dans l'avenir.

À la suite de leur indépendance, les États baltes devant assumer les obligations qui leur incombent aux termes des divers accords régionaux et internationaux sur les droits de l'homme et les droits civils. En vertu de ces obligations, les populations doivent se tourner vers l'avenir et non vers le passé dans les relations qu'elles établissent avec d'autres pays. L'histoire a souvent été douloureuse, et en particulier pour les pays baltes. Cependant, leur avenir ne doit pas rester prisonnier du passé. Alors que d'autres pays leur tendent la main, nous demandons aux pays baltes de cons-

truire leur avenir sur la base de principes et non de préjugés. Nous attendons des pays baltes qu'ils accomplissent leur destin d'États libres, indépendants et progressistes, et nous souhaitons que leur retour au sein de la communauté des nations se reflète dans leurs relations parmi les communautés qui vivent dans ces pays de même que dans leurs relations avec leurs voisins indépendants et démocratiques.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : À un moment où les Nations Unies doivent si souvent concentrer leur attention sur des événements affligeants, voire catastrophiques, il est réconfortant et stimulant de noter certains événements favorables. Le point 26 de l'ordre du jour en est un exemple. Le retrait complet des forces militaires russes, tout d'abord de Lituanie, puis, un an plus tard, d'Estonie et de Lettonie, est terminé et nous pouvons effacer ce point de notre ordre du jour.

L'ancienne Tchécoslovaquie a été le premier des anciens pays membres du Pacte de Varsovie à obtenir par la négociation le retrait des troupes soviétiques de son territoire. Elle est donc parfaitement consciente de la complexité d'une telle entreprise. En ces jours grisants de 1990, seuls les plus optimistes, seuls, peut-être, les idéalistes auraient pu imaginer que cinq ans plus tard les pays baltes seraient des pays indépendants, souverains et libérés des troupes étrangères. Nous sommes heureux qu'à sa manière la République tchèque ait modestement contribué aux efforts dont le point culminant a été l'extraordinaire succès d'août dernier. Nous n'avons pas seulement apporté un appui moral constant à nos amis baltes; nous avons aussi participé, l'an dernier, à la mission menée par l'Ambassadeur Tommy Koh au nom du Secrétaire général.

Nous notons que certaines questions demeurent non réglées. Celles-ci concernent par exemple le personnel en retraite ou démobilisé des forces armées russes habitant actuellement en Estonie et en Lettonie. Toutefois, nous pensons qu'une fois que les grands problèmes ont trouvé une solution, les petits problèmes peuvent également être réglés en temps voulu. Nous sommes aussi conscients des dégâts écologiques laissés par les forces russes, pour nous être trouvés nous-mêmes dans une situation similaire après leur départ de notre propre pays. En venir à bout sera un grand défi pour les pays baltes, sur le plan technique aussi bien que financier, mais c'est là une condition importante pour la bonne santé — dans tous les sens du terme — de leur progrès économique.

À cette occasion, mon gouvernement félicite nos amis baltes alors qu'aujourd'hui, les Présidents de leurs trois pays sont en visite à Prague. Nous félicitons également les

autorités de la Fédération de Russie pour avoir fait montre de la sagesse et de la résolution nécessaires à l'achèvement d'une tâche qui, au plan personnel, a dû être extrêmement difficile pour les soldats concernés. Mais cela a permis au nord de l'Europe et à la région de la mer Baltique de devenir des régions plus sûres.

M. Ghafoorzai (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Pour la troisième année consécutive, l'Assemblée générale discute du retrait total des forces militaires étrangères des territoires des États baltes.

Ma délégation a accordé un intérêt particulier à ce point depuis qu'il a figuré pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'État islamique d'Afghanistan, se basant sur les principes de sa politique étrangère, s'oppose — et continuera de s'opposer — à la présence de forces militaires étrangères sur tout territoire, quel qu'en soit le prétexte si celui-ci va à l'encontre de la volonté et des aspirations d'une nation. Toute présence de cette nature devrait prendre fin immédiatement, totalement et inconditionnellement.

L'apparition, à l'issue de l'effondrement de l'ex-Union soviétique, d'une atmosphère politique favorable au règlement pacifique des différends, atmosphère favorisée par l'attitude coopérative des pays concernés et par les efforts louables des Nations Unies, a permis des progrès remarquables vers la concrétisation de l'objectif à l'origine de l'inscription du point à l'ordre du jour en 1992.

L'an dernier, à l'issue de quelques développements positifs, le Secrétaire général a été invité par l'Assemblée générale à user de ses bons offices afin de faciliter le retrait total des forces militaires étrangères des territoires de l'Estonie et de la Lettonie.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la résolution 48/18 montre des développements positifs en ce qui concerne la situation en Lituanie. Nous espérons que les questions en suspens trouveront une solution plus rapide grâce aux canaux bilatéraux.

S'agissant de la Lettonie, la signature d'un certain nombre d'accords sur des questions pratiques en suspens entre la Fédération de Russie et ce pays, qui a conduit au retrait des forces russes de la Lettonie avant le 31 août 1994, a constitué un progrès dans la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

S'agissant de l'Estonie, nous notons avec satisfaction que le retrait des troupes russes restantes a été com-

plété, conformément au calendrier, à savoir avant le 31 août 1994.

L'Afghanistan rend hommage à l'attitude coopérative, à la largeur de vues et à la sagesse politique qui ont permis à la Fédération de Russie et aux États baltes de régler cette question. S'agissant de ce résultat, un hommage devrait être également rendu aux efforts multilatéraux qui ont facilité la réussite du processus.

En dépit de ces résultats, l'Estonie et la Lettonie semblent éprouver certaines inquiétudes quant au fait que les accords n'auraient pas encore été totalement appliqués. Toutefois, l'atmosphère positive et de coopération ainsi que le sentiment de confiance établi entre les pays concernés à l'issue des retraits nous donnent l'assurance que le canal bilatéral contribuera à résoudre toutes les questions secondaires en suspens. À cet égard, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe peut jouer un rôle positif.

La Lituanie, la Lettonie et l'Estonie, en tant qu'États souverains de la région balte, attendent de tous les États voisins qu'ils respectent leurs lois et règlements nationaux ainsi que les principes du droit international dans leurs relations mutuelles.

Le règlement de la question balte a constitué un des meilleurs exemples de l'efficacité de la diplomatie préventive, de la coopération, de la compréhension et de la volonté politique, et il a certainement renforcé le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

Les nations baltes, qui ont longtemps souffert, méritent d'avoir la possibilité d'apporter leur pleine contribution et d'utiliser leur potentiel en vue d'une totale intégration au sein des structures économiques, politiques et de sécurité de l'Europe.

Le peuple et le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan espèrent que les peuples des États baltes, qui ont connu des décennies de douleur et de souffrances, apprécieront les valeurs de paix, d'indépendance totale et de démocratie, et connaîtront davantage de prospérité et de progrès.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour le débat sur ce point.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 26 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 156 de l'ordre du jour

Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport : projet de résolution A/49/L.46

Le Président : Je donne la parole au représentant des États-Unis, qui va présenter le projet de résolution A/49/L.46.

M. Young (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et en tant que représentant de ce gouvernement, mais également en tant que Coprésident du Comité d'Atlanta chargé de l'organisation des Jeux olympiques du centenaire, en 1996, j'ai le vif plaisir de revenir dans cette enceinte pour partager avec l'Assemblée le projet de résolution relatif à l'édification de la paix grâce au sport.

J'aimerais lire la liste des autres coauteurs de ce projet de résolution ne figurant pas sur la version imprimée. Il s'agit probablement de la liste de pays la plus longue et la plus éminente figurant sur un projet de résolution — parrainé par les États-Unis — depuis très très longtemps.

Cette liste montre que la famille des peuples de la Terre est unanimement convaincu qu'il est possible d'édifier la paix grâce au sport. Je voudrais ajouter à la liste des auteurs les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Andorre, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, République centrafricaine, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, République populaire démocratique de Corée, Équateur, Fidji, Grenade, Guatemala, Iran, Koweït, République populaire démocratique lao, Malaisie, Îles Marshall, Micronésie, Maroc, Myanmar, Népal, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Îles Salomon, Trinité-et-Tobago, Ouganda, Ukraine, Émirats arabes unis, Venezuela et Viet Nam. Le projet de résolution compte donc au total 134 auteurs.

D'après l'expérience de cette assemblée et de la famille des nations, à défaut de pouvoir nous mettre d'accord sur d'autre chose, il a été possible de nous mettre d'accord sur une réunion compétitive pacifique. En fait, une large partie du succès de cet organe dépend de l'amitié et de la camaraderie que le sport a développées. Il y a 15 ans, en ma qualité d'Ambassadeur des États-Unis ici, j'ai pu, en jouant au tennis avec l'Ambassadeur de l'Union soviétique — nous jouions presque tous les mois et chacun laissait l'autre gagner une manche, comme il sied à tout bon diplomate — maintenir une amitié qui, durant une période de trois ans a fait que les États-Unis n'ont jamais opposé leur

veto à une question intéressant l'Union soviétique et que celle-ci n'a jamais opposé le sien à une question intéressant les États-Unis.

Je voudrais également dire qu'à la suite de compétitions sportives, des amitiés ont été nouées — celle avec la République populaire de Chine grâce au tennis de table, qui a permis d'engager un dialogue avec cette grande nation; celle due aux Jeux olympiques pendant lesquels l'Union soviétique a battu les États-Unis au basket qui est notre jeu, avant que l'équipe américaine ne batte son équipe au hockey qui est un sport d'hiver et davantage un jeu russe — qui ont amélioré les travaux de cet organe. Le Gouvernement des États-Unis et la famille olympique sont donc persuadés qu'il est possible de continuer à édifier la paix mondiale grâce au sport.

En juillet 1996, nous allons fêter le centenaire des Jeux olympiques dans la ville d'Atlanta. Nous attendons plus de 200 nations du monde qui présenteront des équipes sportives. Conformément à la tradition olympique et à la suggestion faite par cette Assemblée, nous nous efforcerons de respecter la Trêve olympique pendant cette période. Nous espérons ardemment que pendant 16 jours toutes les hostilités cesseront et que le monde s'engagera dans des entreprises qui renforceront les familles et la vie de nos enfants. Nous allons oeuvrer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à cette fin et chercher à jeter les bases de l'espoir et de la compréhension. Le fait que 80 % de la population assistera aux activités olympiques grâce à la télévision offrira l'occasion de faire participer les peuples du monde entier aux manifestations du centenaire olympique à Atlanta en juillet 1996.

Nous avons vu que le Nigéria, en dépit des difficultés qu'il connaissait, a resserré ses rangs lorsque son équipe de football s'est distinguée à la Coupe du monde. Nous avons vu maintes fois des nations recouvrer leur dignité et leur honneur national quand leurs athlètes entraient en compétition avec les athlètes du monde et manifester leur fierté et leur joie, ce qui veut dire que les bienfaits réservés aux enfants de cette planète s'étendent à toutes les races, nations et croyances et qu'ensemble, il est possible d'édifier un monde pacifique.

C'est dans ce contexte que notre délégation a été heureuse d'apprendre que ce projet de résolution a été parrainé par de nombreux pays. J'espère que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution et qu'il sera possible de commencer à célébrer dans le monde entier le fait que pendant ces 16 jours ouvriront des perspectives, non pas tant pour les négociations que pour la paix, et que,

grâce à cette paix, la vie des enfants du monde pourra être améliorée et que les jeunes du monde pourront comprendre qu'il existe une autre façon de vivre ensemble sur cette planète.

M. Illueca (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) :
L'Assemblée générale rend aujourd'hui hommage à l'idéal olympique qui est de promouvoir, grâce au sport et à la culture, l'entente internationale parmi les jeunes du monde, afin de favoriser le développement harmonieux de l'humanité.

C'est une coïncidence heureuse que ce débat ait lieu en 1994, année proclamée Année internationale du sport et de l'idéal olympique par l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du centenaire du Comité international olympique.

Juan Antonio Samaranch, Président du Comité olympique international, dans le message qu'il a adressé à notre Président Amara Essay, déclare que

«l'olympisme saura manifester sa force conciliatrice et son humanisme en faveur de la paix et de l'entente internationale.» (A/49/720, p. 3)

et ajoute en des termes exemplaires :

«Le sport pour tous, la santé pour tous, l'enseignement de l'idéal olympique, du fair-play et de l'éthique sportive, la protection et la préservation de l'environnement, les campagnes contre le dopage, les drogues et la violence dans le sport, l'éducation préventive contre les fléaux comme le sida, sont toutes des activités qui relèvent de notre obligation morale vis-à-vis de la communauté internationale.» (*Ibid.*)

En harmonie avec l'idéal olympique, nous venons d'entendre l'exposé de l'Ambassadeur Andrew Young, Coprésident du Comité des Jeux olympiques d'Atlanta, qui a présenté le projet de résolution A/49/L.46 et plaidé avec éloquence en faveur du respect de la «Trêve olympique» qui, espérons-nous, sera observée pendant les prochains Jeux olympiques d'été qui se tiendront à Atlanta en 1996 pour marquer le centenaire des Jeux olympiques. Pour ceux d'entre nous qui avons eu le privilège d'être collègues de l'Ambassadeur Young à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au sein d'autres organismes du système des Nations Unies, il nous est particulièrement agréable de pouvoir lui dire que jamais les États-Unis n'ont eu un ambassadeur honoraire plus remarquable et plus apte à concilier les réalités politiques et les sentiments de liberté, de dignité et de justice pour tant de peuples de diverses cultures et latitudes.

La présence ici de l'Ambassadeur Young ajoute au prestige de l'Organisation mondiale. Sa stature morale a laissé à l'ONU et aux instances internationales des sentiments indélébiles de respect et d'admiration à son égard et lui a valu l'affection des nombreuses personnes qui voient en lui le meilleur interprète de la théorie et de la pratique du rêve de Martin Luther King.

Je vais maintenant faire quelques observations que je juge pertinentes.

Le Panama participe aux travaux de l'Assemblée générale en nourrissant des sentiments partagés entre d'une part l'enthousiasme devant les succès remportés par le dialogue et la coopération internationale, et d'autre part la perplexité face à l'ampleur des tâches qui restent à accomplir pour que se réalisent les rêves de liberté, de solidarité, de bonheur et de paix. L'inclusion dans l'ordre du jour du point que nous examinons aujourd'hui, intitulé «Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport», représente un succès indubitable.

Ma délégation félicite sincèrement ceux qui sont responsables de la formulation de ce point. Il symbolise une idée dynamique et fraîche qui suscite la réflexion et laisse présager un dialogue d'une importance exceptionnelle. Nulle part aussi bien qu'au sein de l'Assemblée générale peut-on percevoir que beaucoup des problèmes politiques et économiques sont en fait des problèmes d'éducation et de culture. Ce sont des problèmes relevant de ce que l'homme fait de sa propre humanité.

Dans sa Charte, l'ONU s'est fixé des objectifs et, pour les atteindre, a conçu un plan extraordinaire. Nous devons constater que celui-ci n'a pas encore été réalisé, car persistent d'atroces injustices qui touchent l'homme dans toutes ses dimensions : biologique, morale, politique et économique. Nous croyons que ce sont ces injustices qui font que les aptitudes à la création que possède l'homme trouvent leur contrepartie dans l'ampleur équivalente caractérisant sa capacité destructrice. Nous sommes parfois enthousiasmés lorsqu'il nous semble que l'humanité est à l'aube d'une renaissance, et parfois découragés lorsque qu'elle nous apparaît être au bord de l'abîme.

Lorsque nous réinscrivons toutes ces réflexions et tous ces sentiments dans l'histoire et l'actualité de l'ONU, nous nous disons que nous qui sommes présents ici, en plus d'agir en tant que représentants des gouvernements nationaux ou observateurs autorisés, devons montrer que nos sentiments ne sont pas d'ordre apocalyptique et que notre vision de l'avenir n'est pas désespérée.

La délégation panaméenne, par l'intermédiaire de ses interventions devant l'Assemblée générale, a indiqué expressément la préoccupation permanente des Panaméens de même que des autres Latino-Américains de ne pas vivre en marge de l'histoire. Depuis les premières heures de notre statut national, nous avons eu tendance, volontairement ou non, à nous insinuer dans les artères de diverses cultures et à vivre l'aventure d'un universalisme susceptible d'unifier les différentes composantes du monde, de la même façon que le Canal de Panama relie deux grandes étendues aquatiques de l'océan planétaire.

Nous, à l'ONU, devons être toujours plus conscients que tout progrès sur la voie de l'avenir ne peut découler d'un seul individu, d'un seul groupe, d'une seule nation, mais implique tout le genre humain. La réalité du monde contemporain est que les jeunes qui ne se réfugient pas dans la drogue, les émotions fortes, la violence ou la consommation forcenée se demandent aujourd'hui ce qu'ils doivent faire pour que l'avenir ne soit pas plus sombre que le présent. Je dois ajouter que je dis cela avec le ton grave que peut prendre celui qui appartient à une génération ayant eu la chance paradoxale de pouvoir se demander, dans sa jeunesse, ce qu'elle pourrait faire pour que l'avenir soit meilleur.

Il y a de nombreuses années, le système des Nations Unies s'est fixé des objectifs ambitieux, parmi lesquels il faut mentionner ceux qui proclament l'accès à l'éducation pour tous, à un logement pour tous et à la santé pour tous. La promotion du développement de l'éducation physique et du sport pour tous, pour les enfants, les jeunes et les aînés, est un élément indispensable de certains de ces objectifs. C'est pourquoi il est particulièrement important que l'ONU favorise la coopération en matière de sport et d'éducation physique à tous les niveaux possibles : intergouvernemental et non gouvernemental, avec le mouvement olympique et sous le patronage d'intérêts privés. Nous tenons à souligner que, à notre avis, l'ONU doit privilégier les valeurs éthiques du sport et de l'éducation physique, ce qui signifie qu'elle doit assurer sa participation et sa coopération dans toute action s'opposant aux pratiques antisportives.

Ma délégation souhaite enfin mettre l'accent sur certaines idées. Le développement du sport suppose, comme l'a brillamment affirmé ici l'Ambassadeur Young, une véritable préparation au dialogue entre les hommes. Le sport est un domaine approprié pour l'exercice d'un universalisme actif; le sport est un produit culturel valable dont la promotion et le développement stimulent la compréhension entre les hommes; le sport est un facteur limitatif de la démesure, parce qu'il favorise la prise de conscience des limites

humaines; le sport permet à l'homme de se former, et l'homme ainsi formé est capable de créer un monde meilleur où règne la paix.

La délégation du Panama souhaite rendre hommage au mouvement olympique, qui, depuis son avènement en Grèce, à une époque où la vigueur physique alternait avec la musique et la poésie, est porteur du message suivant : l'homme doit cultiver les vertus dont il est le détenteur. Le sport est le meilleur antidote contre la toxicité des paroles et des choses.

Avant de terminer, je dois ajouter que l'idéal olympique, comme l'a dit M. Boutros-Ghali, «est un hymne à la tolérance et à la compréhension entre les être humains et les cultures». Nous devons affirmer avec le Secrétaire général que «l'olympisme est une école de la démocratie» et, je le cite textuellement, que «cela veut dire qu'il existe un lien naturel entre l'éthique des Jeux olympiques et les principes fondamentaux de l'ONU».

Enfin, je demande que le projet de résolution A/49/L.46 soit adopté à l'unanimité sans être mis aux voix.

M. Pierre (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : Le 25 octobre 1993, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions ayant une importance particulière. Je veux parler de la résolution sur l'Année internationale du sport et de l'idéal olympique et de la résolution sur le Respect de la Trêve olympique. La première a servi à marquer le centenaire du Comité international olympique et la seconde appelait à l'arrêt des hostilités durant les Jeux olympiques. Ensemble, elles visaient à promouvoir la compréhension internationale au moyen du sport.

Comme nous le savons tous ici, à l'Assemblée générale, la paix et la sécurité mondiales continuent de nous échapper. Nous sommes heureux que la période de rivalité entre les superpuissances soit terminée. Le monde n'est plus menacé d'anéantissement nucléaire. Nous sommes maintenant confrontés, cependant, à de nombreuses guerres localisées qui résistent à toutes tentatives de solution, tels les nombreux conflits de factions qui se déroulent actuellement en Europe, en Afrique et dans d'autres régions du monde.

D'une façon louable, les Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, s'évertuent à rétablir la paix et la stabilité dans ces régions troublées. Cependant, nous sommes forcés de reconnaître que, à ce jour, le succès de l'Organisation a été sérieusement limité. Alors que nous espérons de nouvelles percées dans les divers processus de négociation et dans les processus diplomatiques, nous ne

pouvons nier que de nouveaux concepts et de nouvelles approches sont nécessaires face à la persistance et à la prolifération des conflits.

Les initiatives qui sont nées au sein du Comité international olympique représentent une mesure hardie et imaginative pour assurer une paix durable. Il est révélateur qu'un total de 134 États Membres se sont portés coauteurs du projet de résolution sur le respect de la Trêve olympique. La communauté internationale a, de toute évidence, espéré que de cette façon, elle pouvait ranimer la tradition des anciens Jeux olympiques voulant que toutes les hostilités cessent pendant leur durée.

En étendant donc le principe de *ekekheiria*, ou Trêve olympique, nous pouvons du moins demander un certain répit, ne serait-il que temporaire, des tueries et de la destruction qui accompagnent les conflits. La trêve, comme nous le savons, durait normalement la temps de l'événement sportif. Pendant ce temps les rivalités nationales, les jalousies et les considérations de politique, de race, de religion, de richesse et de statut social étaient mises de côté. Des rois entraient en compétition avec des roturiers pour l'honneur de gagner le simple rameau d'olivier qui était donné à chaque vainqueur, et qui, avec les années, est devenu le symbole de la paix.

Avec un engagement politique, cependant, la Trêve olympique, jugée sacrée par tous les participants, pourrait être prolongée indéfiniment. Nous demandons donc à tous les peuples de bonne volonté du monde entier, de penser et d'agir d'abord selon les principes et les idéaux que *ekekheiria* et l'olympisme ont cherché à répandre. À ceux qui sont actuellement engagés dans des conflits, nous lançons un appel pour leur demander que, en dépit de l'urgence et de la validité des causes pour lesquelles ils luttent, ils tiennent compte de ces très nobles principes qui ont été approuvés par l'ONU.

Les principes fondamentaux du mouvement olympique comprennent les valeurs et les idéaux de cette Organisation. Il serait donc possible pour le mouvement de collaborer avec nous dans la campagne visant à réaliser la paix mondiale. Il a apporté une contribution précieuse à l'édification d'un monde meilleur grâce au sport. L'ONU, pour sa part, a pris une mesure importante en déployant de nouveaux efforts pour encourager la paix et le développement en acceptant et en approuvant le concept de la Trêve olympique.

Nous sommes heureux de noter l'effort appréciable que le Comité international olympique déploie pour fournir une assistance humanitaire à plusieurs régions ravagées par la

guerre. Cette assistance aide la communauté internationale à répondre au mieux au nombre croissant de situations qui exigent son intervention. Nous voudrions saluer le Comité pour sa contribution positive, et l'inviter à continuer de participer aux travaux de notre organisation. Par conséquent, nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution A/49/L.46, qui vise à renforcer les liens entre le Comité international olympique et le système des Nations Unies.

À l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies, que nous célébrerons l'an prochain, on devrait assister à un effort international concerté pour réaliser le principal objectif de la Charte de l'Organisation, c'est-à-dire débarrasser cette génération et les générations suivantes du fléau de la guerre. Nos peuples — en particulier nos jeunes — doivent apprendre les vertus de la paix. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition de tenir une réunion des ministres de la jeunesse et des sports pour examiner le point intitulé «Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique» et elle a notre appui. De cette assemblée devrait émerger un plan de coopération visant à forger des liens plus forts dans les activités sportives entre les États Membres, des liens qui les rapprocheraient dans une saine compétition et non pas dans un affrontement hostile.

Alors que la torche olympique va de Barcelone à Atlanta, nous devons oeuvrer pour assurer que dès l'été 1996, lorsque le Comité international olympique célébrera son centenaire, une trêve permanente régnera entre les nations et à l'intérieur de celles-ci. Cela sera sûrement un succès louable si, à l'aube du XXI^e siècle, l'humanité peut aborder une nouvelle ère d'harmonie et de paix universelles.

M. Ibrahim Diallo (Guinée) : Monsieur le Président, bien qu'en son temps la délégation guinéenne vous ait présenté ses vives félicitations et ait exprimé sa fierté de vous voir diriger les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, vous permettrez qu'un ami, un frère : s'acquitte d'un devoir sacré, celui d'adresser à cette honorable assemblée, à ses éminents représentants de nos nations, mes sincères remerciements et ma profonde gratitude pour avoir honoré de leur confiance un diplomate de l'envergure du Président Essy Amara.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de résolution ayant trait à l'idéal olympique, dont l'un des principes est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine. Avec son symbole de cinq anneaux, qui représen-

tent l'union des cinq continents et la rencontre des athlètes du monde entier aux Jeux olympiques, et sa célèbre devise, «*Citius, altus, fortius*», le Comité international olympique, dont je m'honore d'être l'un des membres, s'est investi durant tout un siècle à promouvoir l'éducation physique et sportive.

Le rapport du Président du Comité international olympique et du Coordonnateur de l'Année internationale des sports et de l'idéal olympique, ainsi que le dossier sur la Trêve olympique, qui ont été distribués dans vos missions respectives, de même que le résumé diffusé par le Secrétariat, montrent éloquemment l'effort consenti par nos gouvernements et par nos comités nationaux olympiques.

Le soutien massif au projet de résolution qui vous est soumis — un record, comme le signalait l'Ambassadeur Andrew Young, avec 134 pays membres — montre également l'intérêt que porte cette assemblée à tout ce qui est lié à la jeunesse, à l'éducation, à la paix, à l'entente internationale fondée sur l'amitié et la solidarité.

Le Comité international olympique, à travers une de ses institutions spécialisées — la Solidarité olympique — exécute chaque année au moins trois projets dans tous les pays du monde. Le CIO octroie en effet des bourses d'études à des athlètes pour leur formation. La plus célèbre est ici : c'est notre soeur mozambicaine Maria Lurdes Mutola, championne du monde du 800 mètres. Le CIO garantit, pour préserver l'universalité des Jeux, la participation de tous les athlètes du monde aux Jeux olympiques, en prenant en charge six athlètes et deux dirigeants par pays et en assurant leur préparation technique.

Le Comité international olympique est l'unique organisation non gouvernementale où chaque Comité national olympique qui y adhère ne paie aucune cotisation mais en revanche, reçoit, un budget annuel pour son administration et le financement de ses projets de développement.

On ne dira jamais assez ce que représentent aujourd'hui le sport et la culture à travers l'exemple que le spectacle sportif, comme la coupe ou le championnat du monde ou les Jeux olympiques, offre à notre monde. La communauté internationale doit comprendre, aujourd'hui plus que jamais, qu'aux conflits armés, aux haines et aux discriminations raciales ou religieuses, à l'intolérance et à l'arbitraire, doivent se substituer désormais les saines compétitions du corps et de l'esprit, que le sport et la culture enseignent et pratiquent.

C'est pourquoi je voudrais qu'on me permette de donner deux exemples édifiants de la communion par le sport. En Bosnie-Herzégovine, en proie à cette guerre que nous déplorons tous, le Comité olympique bosniaque a organisé tout dernièrement des manifestations sportives à Sarajevo, Tuzla et Zenica, avec, dans cette dernière ville, un match de rugby auquel a participé la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). En juillet 1992, pendant les Jeux olympiques de Barcelone, lors de la célèbre finale du 10 000 mètre féminin, le monde entier a été témoin d'un geste extraordinaire. Durant toute la course, deux jeunes filles se sont livrées à une lutte acharnée pour arracher la médaille d'or. Une fois la ligne d'arrivée franchie, la gagnante, la jeune Éthiopienne Derra Tutula, et sa rivale d'un instant sur la piste, la Sud-Africaine Elena Mayer, se sont jetées dans les bras l'une de l'autre; oubliant tout ce qui les avait divisées et séparées depuis bien avant leur naissance, elle, l'Africaine, et l'autre, la Sud-Africaine blanche, les deux jeunes filles se sont drapées de leurs drapeaux nationaux respectifs et ont fait, la main dans la main, un tour d'honneur de la piste, face à un stade en délire et devant des millions de téléspectateurs. Le sport venait, par ce geste merveilleux, d'enterrer définitivement l'apartheid par l'acte spontané de deux athlètes de moins de 20 ans.

C'est pourquoi nous sommes en parfait accord avec le Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, quand il dit :

«L'idéal olympique est un hymne à la tolérance, à la compréhension entre les États, les êtres et les cultures. Il invite à la compétition, mais à la compétition dans le respect d'autrui. À sa manière, l'olympisme est une école de démocratie. C'est dire qu'il existe un lien naturel entre l'éthique des Jeux olympiques et les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.»

Voilà pourquoi, forts de cette vérité, la délégation de la République de Guinée et les 133 coauteurs du projet de résolution soumis à l'Assemblée sollicitent son adoption par consensus.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : À la dernière session de l'Assemblée générale nous avons eu l'occasion d'examiner, grâce à l'initiative de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la question de l'édification d'un monde pacifique et meilleur par le sport. Suite à ce débat, l'Assemblée a adopté les résolutions 48/10,

par laquelle 1994 a été proclamée Année internationale du sport et de l'idéal olympique, et 48/11, sur le respect de la Trêve olympique, résolutions parrainées entre autres par l'Espagne.

Une fois de plus, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée à propos de l'idéal olympique. L'attachement de l'Espagne au mouvement olympique de l'époque contemporaine remonte aux débuts de l'olympisme moderne. Trois Espagnols — Aniceto Sela, Adolfo Posada et Adolfo Buylla — tous illustres professeurs de l'Université d'Oviedo, étaient présents lors de la formation du Comité olympique international, qui eut lieu à l'Université de la Sorbonne, à Paris, il y a exactement 100 ans. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux qu'en cette Année internationale du sport et de l'idéal olympique, c'est également un Espagnol, Juan Antonio Samaranch, qui préside aux destinées du mouvement olympique.

En 1994, l'Espagne n'a épargné aucun effort pour célébrer, comme l'occasion le méritait, le centenaire du Comité olympique international, en appuyant le respect de la Trêve olympique dans les zones de conflit armé et en contribuant aux fins de l'Année internationale olympique par des activités de toutes sortes. C'est ainsi qu'en 1994, l'Espagne a été l'hôte du quatrième Congrès de l'Association ibéro-américaine des Académies olympiques et qu'elle a organisé la première exposition iconographique sur la vie du fondateur de l'olympisme moderne, le Baron Pierre de Coubertin.

Je voudrais rappeler que mon pays a organisé en 1992 les Jeux de la XXVe Olympiade de l'ère moderne dans la ville de Barcelone, auxquels ont participé les 169 pays membres du mouvement olympique, après plusieurs années durant lesquelles, pour diverses raisons, les Jeux s'étaient déroulés sans la participation de tous ces membres. La cérémonie d'ouverture a eu lieu en présence du Roi et de la Reine d'Espagne et de 36 chefs d'État et de gouvernement, ainsi que, je tiens à le souligner, d'un invité d'une importance particulière : M. Nelson Mandela, élu par la suite Président de la République sud-africaine. Cette occasion a démontré avec éloquence la fidélité de l'Espagne à l'idéal olympique depuis le lancement de l'olympisme moderne, en 1894.

Je voudrais maintenant exprimer le souhait que les prochains Jeux, qui se dérouleront en 1996 à Atlanta et qui marqueront le centenaire des Jeux de l'ère moderne, constitueront un pas de plus dans la voie de l'universalité de l'olympisme et de sa contribution à la paix et à la compréhension entre les hommes et entre les peuples.

Le Comité olympique international participe de plus en plus à des activités de nature humanitaire menées dans diverses parties du monde. Il prête également une aide technique et financière aux pays en développement, par l'intermédiaire de l'agence exécutive du Comité olympique du nom de Solidarité olympique. En outre, le Comité olympique international effectue, en coopération avec diverses institutions du système des Nations Unies, une campagne mondiale d'éducation préventive destinée aux jeunes et concernant de graves problèmes qui affectent nos sociétés, tels que la drogue et le sida. Il mène également des activités dans le domaine de la protection et de la préservation de l'environnement. Toutes ces activités contribuent, en fin de compte, à l'édification d'un monde meilleur, conformément aux buts et principes des Nations Unies.

Dans ce contexte et afin d'appuyer les efforts déployés par le mouvement olympique pour réaliser les objectifs que nous partageons tous, la délégation espagnole a coparrainé le projet de résolution présenté à l'Assemblée, certaine qu'il sera adopté par consensus.

M. Abdellah (Tunisie) : J'ai l'honneur de parler au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

L'Assemblée générale a, au cours de sa quarante-huitième session, proclamé 1994 Année internationale du sport et de l'idéal olympique, marquant ainsi son attachement aux principes et objectifs que le mouvement olympique n'a cessé de prôner et de propager, à savoir la construction d'un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport associé à la culture.

De leur côté, les chefs d'État et de gouvernement africains, réunis à Tunis au mois de juin 1994 et animés par ce même idéal, ont réaffirmé leur soutien à la proclamation de 1994 Année internationale du sport et de l'idéal olympique international en vue de mobiliser la jeunesse du monde entier en faveur de la paix.

Les chefs d'État africains ont également souligné l'importance de l'initiative du Comité international olympique, qui vise à instaurer une Trêve olympique en faveur de la paix. Cette initiative, qui vient rétablir une antique tradition grecque, est d'autant plus utile qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des principes de la Charte des Nations Unies et favorise l'esprit de fraternité et de compréhension entre les peuples.

Par ailleurs, le rôle que joue le Comité international olympique (CIO) dans le domaine humanitaire ainsi que sa coopération avec les différentes institutions spécialisées et organisations olympiques régionales et nationales méritent d'être encouragés et renforcés, tant le rapport est d'une grande importance pour soutenir les efforts visant à la promotion des conditions de vie des êtres humains, ce qui est de nature à contribuer à la préservation de la paix et de la sécurité internationales, compte tenu des liens évidents entre celles-ci et le développement.

C'est dans cet esprit que ma délégation appuie la demande contenue dans le projet de résolution dont nous sommes saisis et qui vise à faire inviter le Comité international olympique aux diverses conférences internationales, à savoir le Sommet social de Copenhague, la Conférence sur les femmes de Pékin, et la Conférence sur les établissements humains (Habitat II) de Nairobi, donnant ainsi au CIO l'occasion d'établir son champ d'intérêt et d'accroître sa contribution à la coopération internationale.

Pour terminer, nous voudrions féliciter le Comité international olympique à l'occasion de la célébration, cette année de son centenaire et faire part du grand intérêt que le Gouvernement tunisien porte aux activités olympiques, qu'il a toujours appuyées et encouragées. Le présent projet de résolution est un texte qui mérite le soutien de tous pour la promotion des activités olympiques en faveur de la paix, de la compréhension et de l'entente entre les peuples.

M. Gervais (Côte d'Ivoire) : Le Comité international olympique est un vaillant centenaire fondé à Paris en 1894, à l'initiative du pédagogue français, le Baron Pierre de Coubertin. C'est pour rendre hommage à cette institution dirigée et animée par des bénévoles que la quarante-huitième session de l'Assemblée générale a, dans sa résolution 48/10, proclamé 1994 Année internationale du sport et de l'idéal olympique.

L'Assemblée sait que le mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur par l'éducation de la jeunesse au moyen du sport pratiqué sans discrimination aucune et dans l'esprit olympique caractérisé par la compréhension mutuelle, l'amitié, la solidarité et le fair-play.

Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé, d'une part, sur la joie dans l'effort et, d'autre part, sur la valeur éduca-

tive et le respect des principes fondamentaux et universels. C'est parce que nous croyons à l'idéal olympique que mon pays, la Côte d'Ivoire, terre de rencontre, de dialogue et de fraternité, a abrité en 1977, à Abidjan, l'Assemblée générale des comités nationaux olympiques du monde entier, réunie pour la première fois en terre africaine.

Faut-il mentionner ici que, grâce à l'idéal olympique, le mouvement olympique s'est engagé dès les années 60 dans la lutte contre l'apartheid dans le sport, qui sévissait en Afrique du Sud. Faut-il rappeler, par ailleurs, que le Comité olympique mène des actions humanitaires dans les pays en conflit armé et qu'il coopère avec le système des Nations Unies en matière d'éducation, de santé et d'environnement.

La quarante-huitième session de l'Assemblée générale avait, comme on le sait, adopté une résolution en faveur d'une trêve olympique inspirée de l'*ekkekheiria*, une tradition de la Grèce antique. Cette résolution, que mon pays avait coparrainée, invite au respect d'un usage ancien dans la recherche de la paix universelle et de la défense des droits de l'homme. Dans cette démarche méritoire, je suis heureux de confirmer que mon pays, la Côte d'Ivoire, continuera d'apporter son soutien et ses encouragements au mouvement olympique.

Comme tous ont pu le constater dans le document intitulé «Trêve olympique» et dans le rapport final de l'Année internationale du sport et de l'idéal olympique, les autorités politiques et sportives de nos pays respectifs ont été mobilisés conformément aux deux résolutions 48/10 et 48/11 de l'Assemblée générale. Cette mobilisation témoigne de l'intérêt généralisé de nos pays pour les actes inspirés de l'esprit olympique, et je me réjouis de l'excellent résultat obtenu tout en rendant hommage au mouvement olympique pour ses actions en faveur de la paix et du bien-être de l'humanité.

L'idéal olympique, dont s'inspirent les principes fondamentaux de notre organisation, ne s'écarte donc pas des idéaux de la Charte des Nations Unies; c'est dire l'intérêt et l'attente de notre auguste assemblée devant les préparatifs des jeux en cours à Atlanta, Géorgie, et auxquels s'attelle avec une énergie remarquable et un dévouement rare notre ami l'honorable Andrew Young et l'équipe qui l'entoure, auxquels nous adressons nos vives félicitations.

L'Idéal olympique nous oblige à des renouvellements constants pour en entretenir la flamme. Pour cela, la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale ne saurait mieux exprimer son soutien et ses encouragements à tous

ceux qui, comme l'honorable Andrew Young et la ville d'Atlanta, oeuvrent à cet idéal, qu'en adoptant le projet de résolution soumis ici à notre examen.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour le débat sur ce point, qui nous a permis de retrouver dans cette salle les anciens Ambassadeurs Andrew Young, ancien Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadeur Ibrahim Diallo, ancien Représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée va maintenant examiner le projet de résolution A/49/L.46.

Les pays suivants se sont portés coauteurs au projet de résolution : Brésil, Nicaragua, Oman et Tadjikistan, ce qui porte à 138 le nombre des coauteurs.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/49/L.46?

Le projet de résolution A/49/L.46 est adopté (résolution 49/29).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'achever l'examen du point 156 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 159 de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les Gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/49/L.49)

Le Président : Je donne la parole au représentant du Nicaragua pour présenter le projet de résolution A/49/L.49.

M. Vilchez Asher (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Des changements importants se sont produits sur la scène politique internationale ces dernières années. Jusqu'à une date récente, le panorama mondial était très sombre, les effets de la guerre froide continuant de se faire sentir sans qu'on puisse imaginer la portée des transformations qui devaient se produire par la suite avec la désinté-

gration de l'Union soviétique. La chute du mur de Berlin et les changements politiques qui en ont résulté ont dynamisé le processus de démocratisation en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie et en Europe. Ils ont aussi permis de promouvoir le renforcement des Nations Unies et la solution de graves conflits qui, pendant de nombreuses années, ont menacé la paix et la sécurité internationales.

Sur la nouvelle scène mondiale les pays ont, l'un après l'autre, reconnu la démocratie comme étant le meilleur système de gouvernement. Nombreux sont les processus électoraux et les partis politiques qui ont vu le jour pour participer à la vie démocratique. Les gouvernements sont aujourd'hui plus tolérants et respectent plus que jamais leurs adversaires politiques, avec lesquels ils s'efforcent de se réconcilier. Les présidents et dictateurs du passé ont disparu, tout comme les systèmes totalitaires, l'apartheid et l'esclavage.

Depuis la seconde guerre mondiale, l'humanité n'avait pas connu de choc aussi grand que celui provoqué durant cette décennie par l'écroulement du totalitarisme. Grâce à ce processus, des millions d'être humains ont recouvré la liberté et la démocratie a commencé à se raffermir, démocratie qui, même si elle n'est pas absolue, commence à devenir universelle.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.

Cette nouvelle tendance et les progrès encourageants intervenus sur la scène politique mondiale nous offrent une occasion sans précédent d'améliorer la coopération internationale en faveur de la paix, du développement et du renforcement de la démocratie. Mais nous devons également être conscients de ce que ces occasions sont fragiles et éphémères par nature et que si elles ne sont pas dûment mises à profit elles risquent d'être éclipsées par des tendances négatives qui continuent simultanément de faire leur apparition sur la scène mondiale.

Les conflits et les violences persistent encore dans le monde, tant à l'intérieur des États qu'entre eux. La résurgence de luttes ethniques aveugles, anciennes ou récentes; la menace de l'intolérance religieuse; les nouvelles formes de racisme et de nationalisme; le recours au terrorisme et l'agression flagrante semblent tous se conjuguer pour entraver l'édification d'un monde plus pacifique, plus sûr, plus juste et plus tolérant.

Ces mêmes facteurs ont également entraîné la désintégration d'États et de sociétés, ce qui ne semble pas con-

forme aux tendances à l'intégration et à une plus grande interdépendance des États, qui procureraient de plus grands avantages économiques et politiques. En outre, la paix et la sécurité internationales ne sauraient se maintenir dans cette nouvelle situation sans un élargissement de la notion traditionnelle de sécurité pour y inclure des aspects non militaires, tels le sous-développement structurel et la pauvreté massive, la cruelle pénurie de ressources et la dégradation constante de l'environnement.

Cependant, la communauté internationale reconnaît aujourd'hui que la base d'un commencement de solution à nombre de problèmes que j'ai évoqués est le système démocratique. Malgré cela, l'avenir de la démocratie continue d'être menacé; laquelle démocratie n'est ni claire ni uniforme et s'appuie, dans la plupart des cas, sur de piètres structures politiques, économiques et sociales. Pire, nombre de nos pays continuent d'être en proie à la famine, à la pauvreté et au désespoir, ce qui risque de réduire à néant les succès obtenus par les démocraties nouvelles ou rétablies et de faire réapparaître le spectre de la guerre.

Les fruits de la nouvelle société internationale démocratique et libre auxquels nous aspirons tous dépendent, dans une large mesure, de l'appui total apporté au processus de transition. Dans le cadre de la construction d'un nouvel ordre international, les Nations Unies ont, conformément à la Charte, une responsabilité historique à l'égard de l'avenir des processus de démocratisation des pays concernés étant donné la vulnérabilité de ceux-ci.

Le soutien à la lutte menée par nombre de démocraties nouvelles ou rétablies pour survivre et renforcer les processus en cours doit être une tâche prioritaire des Nations Unies, conformément aux objectifs et principes de notre organisation. Si ces efforts échouent et si la foi en la démocratie disparaît, le monde risque d'assister au retour des anciens systèmes de domination et d'oppression.

La communauté internationale ferait une erreur si elle s'imagina que, dans ces processus naissants la démocratie peut s'épanouir d'elle-même et qu'il suffit d'adopter des lois abolissant des théories qui ont condamné des millions d'être humains à vivre dans l'humiliation et l'oppression pour que ces nouveaux processus démocratiques se renforcent spontanément.

Il est certain que la communauté internationale a été relativement lente à accepter, et encore plus lente à comprendre, les complexités et la portée de l'émergence de nouvelles démocraties et l'émancipation de nations anciennes et nouvelles. Ces réalités ont été reconnues avec diffi-

culté. Il est évident que le monde n'était pas préparé à faire face aux obstacles et aux conséquences, temporairement déstabilisatrices, de ces changements qui, en définitive, devraient conduire à une pleine démocratisation des relations internationales.

Pour ces raisons, le renforcement d'un nouvel ordre mondial stable, sûr et libéré des inconsistances dramatiques du passé, exige un engagement mondial renouvelé au moyen d'un pacte international envers la paix et la démocratie, aux termes duquel le système des Nations Unies serait appelé à jouer un rôle d'une importance particulière.

Nous saluons la sagesse du Secrétaire général, qui a fait figurer la démocratie parmi les cinq dimensions du développement et qui la considère comme la tâche la plus importante pour la communauté internationale et le plus grand défi lancé à notre organisation.

Un système multilatéral renforcé qui soit réellement conforme aux objectifs de la Charte et les concrétise dans les années 90 et au-delà exige une coopération internationale soutenue pour garantir la viabilité des politiques nationales de nombreux pays en transition.

Le renforcement du système de coopération internationale en faveur de la démocratie exige un programme coordonné entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales. La nécessaire stabilité économique et financière exige une stabilité politique et sociale respectueuse des droits de l'homme. Pour cela, il faut rétablir et renforcer les structures démocratiques qui, jointes aux politiques destinées à soulager la pauvreté et à protéger l'environnement, peuvent alimenter une croissance économique saine et juste. C'est pourquoi le Nicaragua se rallie à l'appel lancé par le Conseil économique et social et les Auditions mondiales sur le développement.

Le renforcement des structures démocratiques dans le monde est l'essence même du travail de coopération du système des Nations Unies. Le rôle de pionnier qu'a joué l'Organisation des Nations Unies au Nicaragua par le biais de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONU-VEN), et dans d'autres pays d'Amérique centrale grâce à diverses initiatives, n'est qu'un petit exemple du soutien que l'ONU pourrait accorder à d'autres pays qui le demandent, et en particulier aux démocraties nouvelles ou rétablies.

Il est également important que la communauté internationale appuie, par le biais du système des Nations Unies, les efforts internes de concertation et ceux qui sont déployés

pour réintégrer de nouveaux acteurs dans les processus politiques, économiques et sociaux. Le renforcement des systèmes électoraux, l'amélioration des structures judiciaires, l'appui au travail parlementaire, le renforcement du respect des droits de l'homme et le soutien à la décentralisation politique, administrative et financière sont des domaines qui exigent une attention particulière dans le cadre de la coopération pour le développement. Le passage du conflit à la paix, au rétablissement de l'infrastructure physique et humaine et au développement durable, passe nécessairement par la consolidation d'institutions démocratiques fermes et durables.

La consolidation de la majorité des démocraties nouvelles ou rétablies exige une action soutenue et persistante au niveau national et une coopération extérieure complémentaire qui ne cesse pas au moment de la conclusion d'accords politiques ou de la tenue d'élections, mais qui continue de façon soutenue jusqu'à l'exécution des engagements contractés, qui doivent avoir pour objectif final la consolidation de la paix et de la démocratie pour soutenir, en même temps, la stabilité politique et économique.

La confiance renouvelée dans le multilatéralisme en tant qu'instrument indispensable à la solution des questions cruciales de notre époque est le résultat du climat positif qui règne dans les relations internationales. Cela a donné à l'ONU la possibilité d'appuyer largement les nouveaux processus de transition vers la paix et la démocratie.

Ce n'est un secret pour personne que la communauté internationale s'éloigne aujourd'hui progressivement de l'affrontement pour ouvrir une ère nouvelle de coopération et d'entente dans le cadre d'un respect plus large des principes du droit international et du respect des droits de l'homme, inaugurant ainsi une étape plus positive dans la coopération internationale.

Notre délégation considère que parmi les objectifs principaux de l'Agenda pour la paix et de l'Agenda pour le développement, l'ONU doit accorder le plus ferme appui non seulement à la réforme des économies, mais aussi à la transition vers la démocratie et le renforcement institutionnel des démocraties nouvelles ou rétablies qui le demandent, afin que les succès obtenus ne soient pas réduits à néant et que la paix soit durable.

L'appui de l'ONU aux démocraties nouvelles ou rétablies peut avoir des aspects et objectifs multiples. Les initiatives que l'ONU pourrait prendre à cet égard sont innombrables. Dans cet esprit et compte tenu de la multiplicité des options, et du rapport de coût entre la guerre et les

moyens préventifs destinés à éviter les conflits, nous sommes d'avis que la communauté internationale pourrait envisager la création d'un fonds d'affectation spéciale qui fournirait des ressources spéciales pour appuyer les efforts et les initiatives des gouvernements qui le demandent en vue de renforcer leurs institutions démocratiques, leur capacité de gestion dans les domaines clefs et leur capacité de gouvernement dans nos pays.

Dans ce contexte, nous tenons à répéter ce qu'a déclaré la Présidente du Nicaragua, Mme Violeta Barrios de Chamorro au cours du débat général de la quarante-huitième session :

«... les pays en transition de la guerre à la paix, qui ont signé des accords internationaux pour aboutir à une paix complète, asseoir la démocratie et reconstruire leur pays, doivent avoir accès à un fonds spécial qui leur permette de se redresser et d'aller de l'avant.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Séances plénières, 8e séance, p. 12*)

Ce fonds, qui pourrait être un fonds d'affectation spéciale, serait administré par l'ONU, conformément à ses normes et règlements, et serait assorti du mécanisme de suivi approprié pour son administration. Les contributions à ce fonds pourraient provenir, sous forme volontaire, des dividendes de la paix, qui résultent, entre autres, des processus de réduction des budgets militaires des gouvernements intéressés, ainsi que d'autres sources gouvernementales privées ou individuelles attachées à la démocratie.

Ce fonds pourrait constituer, entre autres initiatives élaborées dans le cadre de l'ONU, un excellent instrument de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, qui serait extrêmement efficace du fait que les sommes nécessaires sont insignifiantes par rapport au coût immense que représentent les souffrances humaines et les graves dommages matériels qui résulteraient inévitablement de la guerre, ou par rapport au coût moindre mais néanmoins important qui résulte du déploiement d'opérations de maintien de la paix lorsqu'il est difficile de mettre fin à la guerre.

L'objectif principal de la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Managua en juillet dernier, a été non seulement de réaffirmer l'importance et l'efficacité de la démocratie représentative en tant que système de gouvernement, grâce à l'examen approfondi de la question de la capacité de gouvernement des nouvelles démocraties, de leurs succès, de leurs faiblesses, des perspectives et des défis dans le nouveau contexte international, mais également de créer une

prise de conscience accrue de la communauté internationale à l'égard de la complexité de ces processus.

La Conférence nous a permis d'adopter une Déclaration et un Plan d'action que nous jugeons historiques. Nous remercions le Secrétaire général des Nations Unies d'avoir publié ces documents sous la cote A/49/713. Ces documents contiennent des recommandations concrètes destinées à préserver et à renforcer les succès obtenus dans les processus de démocratisation. Cet ensemble de recommandations peut fournir à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies un cadre de référence utile pour l'appui susceptible d'être accordé aux démocraties nouvelles ou rétablies sous une forme intégrée.

L'examen de ce point par l'Assemblée générale nous permettra d'examiner diverses alternatives et d'adopter d'importantes recommandations pour mettre en pratique les engagements figurant dans la Déclaration et dans le Plan d'action mentionnés. En même temps, cela nous permettra de partager avec le reste de la communauté internationale, de façon plus large et sincère, les préoccupations de nos gouvernements à l'égard de la vulnérabilité structurelle des démocraties nouvelles ou rétablies, qui résulte tant de facteurs internes que de l'existence d'un environnement économique international qui semblerait conspirer contre la démocratie.

À cet égard, les délégations de plus de 70 pays sont convenues de demander au Secrétaire général des Nations Unies, selon la procédure établie, d'élaborer, au cours de cette session, une étude sur les moyens par lesquels le système des Nations Unies pourrait appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, d'autant plus que leur consolidation est conforme aux principes et objectifs fondamentaux de notre organisation en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le développement économique et social.

Le projet de résolution qui figure dans le document A/49/L.49, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies», que j'ai l'honneur de présenter maintenant au nom des 55 auteurs — auxquels se sont ajoutés l'Arménie, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, Malte, le Cambodge et le Tadjikistan — reflète le vif intérêt que les Membres de notre organisation portent à l'examen objectif et réaliste de la question de la consolidation de la démocratie dans les pays qui ont engagé une transition en ce sens.

Le projet de résolution est simple et concis. Dans le premier alinéa du préambule, il constate avec satisfaction la tenue de la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, organisée par le Nicaragua, qui a été très bien accueillie, comme en témoigne la participation de plus de 70 pays de différentes parties du monde et d'observateurs, auxquels se sont joints également des invités spéciaux et des organismes internationaux. Les débats ont permis de procéder à un échange d'expériences qui certainement enrichira et revitalisera chacun de nos processus démocratiques et contribuera grandement à la paix mondiale.

Dans le deuxième alinéa du préambule, on souligne l'importance des documents adoptés par la Conférence. Dans la Déclaration politique, on souligne la valeur de la démocratie en tant que partie intégrante du processus politique global ainsi que la relation qui existe entre la stabilité politique, la réconciliation et le développement durable au niveau national, et la paix et la sécurité au niveau international, dans une conception plus large de la sécurité. En même temps, un appel a été adressé à la communauté internationale pour qu'elle accorde plus d'attention aux efforts que déploient et aux obstacles que rencontrent les démocraties nouvelles ou rétablies. Le Plan d'action identifie des domaines prioritaires et les mesures concrètes visant à renforcer les démocraties nouvelles ou rétablies. C'est la première fois qu'un si grand nombre de pays adoptent un plan d'action de cette nature.

Le troisième alinéa du préambule prend note que les participants à la Conférence sont convenus de demander au Secrétaire général d'élaborer une étude sur la question à l'examen.

Aux paragraphes 1 et 2 du dispositif, l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'étudier et de lui présenter un rapport détaillé sur la question, qui identifierait les moyens et mécanismes grâce auxquels le système des Nations Unies pourrait appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider des démocraties nouvelles ou rétablies.

Au paragraphe 3, l'Assemblée générale demande l'inscription du point actuellement à l'examen à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale, ce qui reflète l'urgence et l'importance d'un examen continu de cette question par l'Organisation des Nations Unies. Le cinquantième anniversaire de l'Organisation constitue une occasion appropriée pour la communauté internationale de réaffirmer son attachement à la démocratie dans le cadre d'une approche novatrice pour appuyer ces processus.

Dans ce contexte, il est facile d'apprécier non seulement la concision de ce projet de résolution, mais aussi la clarté, la faisabilité et la simplicité de la demande. Pour toutes ces raisons, les auteurs espèrent que l'Assemblée générale adoptera ce projet à l'unanimité.

L'esprit du XXIe siècle est déjà perceptible, et, à la veille du prochain millénaire de notre ère, l'humanité continue de faire face à de graves problèmes mondiaux qui menacent son existence même. Malgré cela, nous ne pouvons nier que le monde est aujourd'hui un lieu relativement meilleur et plus sûr, où la démocratie est devenue la pierre angulaire de l'édification du monde de demain.

La communauté internationale ne doit pas tourner le dos aux horizons nouveaux que les conditions internationales offrent aux démocraties nouvelles ou rétablies. Explorons donc ensemble et d'un esprit ouvert les moyens qui nous permettront de nous libérer des ombres de cette période agitée de notre histoire appelée la guerre froide. Oeuvrons afin que la jeunesse, les femmes et les enfants de demain puissent vivre dans la paix et dans l'espoir. Ne permettons pas que les générations futures, précieuse ressource de la démocratie, paient le prix de nos échecs.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de clore la liste des orateurs sur ce point. Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

M. Dumitriu (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Le point de l'ordre du jour intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies» pourrait être le commencement d'une nouvelle ère dans l'histoire de l'après-guerre froide de l'Organisation des Nations Unies. La démocratie peut se révéler être un mot clef dans les efforts de l'Organisation pour préserver la paix et la sécurité et élaborer un cadre global pour le développement et le progrès durable de l'homme.

Une société démocratique sera toujours tentée de faire appel à l'intelligence et à la sagesse pour résoudre ses problèmes ou régler les conflits, plutôt que de recourir à la force. Comme le souligne avec perspicacité le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

«La démocratie favorise l'innovation, un meilleur fonctionnement de l'État et la stabilité nécessaires pour assurer un développement durable.» (A/49/I, par. 6)

Pourtant, la reconnaissance de l'importance que revêtent les mécanismes et les institutions démocratiques en tant que valeur commune peut redonner une nouvelle vigueur aux tentatives de la communauté internationale de relever les défis du développement.

Ce fut précisément le message central des documents adoptés lors de la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue à Managua en juillet 1994. Dans cette optique, les participants à la Conférence ont décidé de demander au Secrétaire général d'étudier les moyens et mécanismes grâce auxquels le système des Nations Unies pourrait appuyer les efforts déployés pour promouvoir et consolider la démocratie. La Conférence a reconnu la valeur de la démocratie en tant que partie intégrante des processus politiques et de développement dans les sociétés nationales, et de la paix et de la sécurité au sein de la communauté internationale. Elle a également exprimé sa conviction que le progrès des systèmes démocratiques et pluralistes, la promotion des libertés politiques et civiles et l'octroi de possibilités égales sont les conditions préalables importantes d'un développement cohérent et durable.

Le processus de renforcement des institutions démocratiques et de poursuite des réformes économiques dans les démocraties nouvelles ou rétablies se heurte à de graves obstacles. Par conséquent, il est absolument nécessaire d'élargir le dialogue entre les anciennes démocraties et les démocraties nouvelles ou rétablies dans un effort commun pour consolider la démocratie et assurer son caractère irréversible partout dans le monde.

Compte tenu de sa vocation et de ses compétences universelles, l'Organisation des Nations Unies ne peut se tenir à l'écart. Elle devrait renforcer ses propres capacités pour participer à ce processus. L'expérience de l'Organisation, par exemple, dans l'appui aux activités électorales et au renforcement des capacités des institutions démocratiques nationales ainsi que dans la consolidation de la paix après les conflits constitue un atout que l'Organisation saura préserver et développer. Nous pensons que l'appui à la démocratie fait partie intégrante de la démocratie préventive. Nous sommes convaincus que l'adoption du projet de résolution qui nous est aujourd'hui soumis sera une étape importante dans ce qui deviendra peut-être une nouvelle dimension des activités de l'Organisation des Nations Unies.

Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement philippin d'avoir eu l'idée dès 1988 d'organiser la première Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Dans le contexte propre à l'époque, la Conférence de Manille a vu dans le dialogue

international un atout très précieux de bon augure pour la suite des événements qui se sont produits sur la scène internationale et dont l'année révolutionnaire 1989 a été le point culminant.

Nous voudrions également remercier le Gouvernement du Nicaragua d'avoir relancé l'idée et de n'avoir ménagé aucun effort pour assurer le succès de la deuxième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies. En effet, la Conférence de Managua s'est traduite non seulement par une participation sans précédent, mais aussi par l'adoption de documents de fond qui renferment de nombreuses idées théoriques et concrètes.

Le Gouvernement roumain, qui a été choisi pour accueillir la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies en 1996, est pleinement résolu à poursuivre et à enrichir le travail louable accompli par ses prédécesseurs. Nous sommes convaincus que les instances internationales pour la démocratie ne devraient pas répéter ce que d'autres organes ont déjà fait ou traiter de questions controversées qui jusqu'ici n'ont pas été réglées. La Conférence sur la démocratie s'efforce d'améliorer le dialogue international sur la base d'un acquis essentiel : les valeurs démocratiques partagées par les pays, quels que soient leur niveau de développement économique, leur tradition et leur expérience en matière de vie démocratique.

À cet égard, nous sommes profondément reconnaissants à l'Union européenne et à ses États membres, qui ont saisi le message lancé par les démocraties nouvelles ou rétablies et appuyé l'initiative reflétée dans le projet de résolution A/49/L.49. Mon pays se félicite tout particulièrement de noter cet appui encourageant dans la mesure où sa propre coopération avec l'Union européenne n'a cessé de s'intensifier ces cinq dernières années.

Nous espérons que le projet de résolution intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies» sera adopté par consensus. Nous sommes convaincus que les mesures qui y sont énoncées donneront les résultats escomptés par les États Membres.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Les Philippines appuient le projet de résolution A/49/L.49. Nous espérons qu'il sera adopté par consensus par l'Assemblée générale.

Les alinéas et les paragraphes du préambule et du dispositif vont servir de cadre à mes observations.

Le premier alinéa du préambule mentionne à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue à Managua du 4 au 6 juillet 1994. Les Philippines félicitent le Gouvernement nicaraguayen d'avoir accueilli cette conférence. La première Conférence s'était tenue à Manille, en 1988, deux ans après le rétablissement des institutions démocratiques aux Philippines. Treize États avaient participé à la Conférence de Manille. À Managua, en juillet dernier, plus de 50 États et de nombreux observateurs y ont pris part.

Une Déclaration avait été adoptée à Manille. À Managua, comme il est dit au deuxième alinéa du préambule, une Déclaration et un Plan d'action ont été adoptés. À Managua, les éléments essentiels de la Déclaration de Manille ont été réaffirmés et davantage détaillés. Le Plan d'action a prouvé le sérieux des démocraties nouvelles ou rétablies pour maintenir et améliorer leurs institutions démocratiques, malgré les problèmes tant internes qu'externes qu'elles rencontrent.

Les Philippines estiment que la demande faite au Secrétaire général, au troisième alinéa du préambule et au paragraphe 1 du dispositif, est parfaitement conforme à ses propres conceptions. Dans son rapport du 6 mai 1994 à l'Assemblée générale sur un Agenda pour le développement, le Secrétaire général a identifié cinq dimensions du développement : la paix, l'économie, la protection de l'environnement, la justice sociale et la démocratie.

Dans ce rapport, le Secrétaire général affirme :

«La démocratie et le développement sont liés pour diverses raisons fondamentales. Tout d'abord, la démocratie offre la seule solution permettant de concilier, à long terme, des intérêts ethniques, religieux et culturels antagonistes, tout en minimisant le risque de conflits internes violents. De plus, la démocratie est, par définition, un mode de fonctionnement de l'État, qui lui-même influe sur tous les aspects des efforts de développement. La démocratie est également un droit fondamental de la personne humaine, dont le respect représente en soi une importante mesure du développement. Enfin, la participation des individus à la prise des décisions qui concernent leur existence est une donnée essentielle du développement.» (A/48/935, par. 120).

Dans ce rapport, le Secrétaire général nous rappelle également, à juste titre, que :

«La Conférence mondiale sur les droits de l'homme a montré combien la démocratie, le développement et le

respect des droits de l'homme se renforçaient mutuellement.» (*Ibid.*, par. 119).

Dans le contexte de l'examen par les Nations Unies du développement en tant que question prioritaire de l'époque, le lien entre démocratie et développement est très important. En raison de ce lien et du lien évident qui unit le développement à la stabilité intérieure et à la paix et la sécurité internationales, il est important que les Nations Unies — organisation dont la vocation est de «prévenir et d'écartier les menaces à la paix» — appuient les efforts que font les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Pour les Philippines et pour d'autres démocraties, qu'elles soient nouvelles ou anciennes — l'appui des Nations Unies aux gouvernements démocratiques devrait être facile à obtenir, étant donné que les pères fondateurs de l'Organisation avaient réaffirmé dans la Charte leur foi

«dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,»

éléments essentiels à la démocratie. En fait, l'Organisation des Nations Unies s'enorgueillit de la nature démocratique de son mode de gestion et de la manière dont elle fonctionne sur le plan procédural.

Mais l'appui de l'Organisation des Nations Unies, pour être efficace et durable, doit être fondé sur une étude sérieuse de la portée de cet appui, des moyens de parvenir aux objectifs et de l'acceptation à l'échelle de l'Organisation des objectifs et moyens. Que peut faire concrètement l'Organisation et que ne peut-elle ou ne devrait-elle pas faire?

Une année devrait être suffisante pour mener à bien cette étude, y compris des consultations avec les États Membres et avec la communauté scientifique et économique et d'autres experts. Ainsi donc, les Philippines souscrivent à la demande faite au Secrétaire général au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution de présenter à l'Assemblée générale un rapport détaillé sur la question à sa cinquantième session, qui coïncidera avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Afin de permettre à l'ensemble des États Membres d'apprécier comme il convient l'étude du Secrétaire général, l'Assemblée générale devrait inclure à l'ordre du jour de sa cinquantième session un point intitulé «Appui du système

des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

La Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'était tout d'abord tenue à Manille, s'est déplacée cette année en Amérique latine et se tiendra en Europe dans deux ans. Le rapport du Secrétaire général et son examen par l'Assemblée générale contribueront sensiblement à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, dont la Roumanie sera le pays hôte en 1996.

Je tiens à réitérer le ferme appui de la délégation des Philippines au projet de résolution A/49/L.49, qui a été présenté par mon collègue du Nicaragua.

M. Mongbé (Bénin) : Je voudrais, avant de rentrer dans le vif du sujet, rendre un hommage sincère au peuple et au Gouvernement nicaraguayens pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à ma délégation lors de la tenue, dans leur belle capitale, Managua, du 4 au 7 juillet 1994, de la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Leur sens inné de l'organisation a assuré à la Conférence le succès dont nous savourons le fruit aujourd'hui.

Je chéris l'occasion qui m'est offerte d'être à cette tribune pour dire quelques mots sur la restauration de la démocratie dans plusieurs pays d'Afrique, dont le Bénin, sur le renforcement des régimes démocratiques de par le monde et sur la coopération qui doit nécessairement exister entre les jeunes démocraties de tous les continents et leurs rapports aussi bien avec les vieilles démocraties qu'avec le système des Nations Unies.

Sans trop vouloir rentrer dans un exercice fastidieux ou laborieux de définition et de sémantique, j'aimerais tout d'abord préciser ce que ma délégation comprend du concept de la démocratie.

La notion de démocratie est devenue multiforme et, de ce fait, ne peut être enfermée dans une définition unique qui tendrait à qualifier ou à disqualifier tel ou tel régime politique. Il est bien sûr utile de faire apparaître la liberté comme clef de voûte de l'édifice démocratique et se conformer ainsi à la réalité qui nous fait penser d'une façon plus confortable au pluralisme politique. Cela suppose que le processus de démocratisation implique le respect des droits fondamentaux, l'ouverture du dialogue politique, les élections libres et l'alternance au pouvoir, de façon à garantir une société pluraliste.

La situation actuelle de l'Afrique indique clairement que les États qui acceptent un véritable pluralisme sont ceux qui assurent la promotion et le respect des droits de l'homme dans leur ensemble, même si des conflits y sont possibles et même si le degré de respect et de protection de ces droits reste différent.

Il serait sans intérêt ici d'épiloguer sur le mérite d'une société démocratique ou pluraliste. Je voudrais dire avec d'autres que le pluralisme politique ou la démocratie ne doivent pas s'inscrire seulement dans la constitution ou embellir le discours politique pour apparaître ainsi comme une vitrine alléchante qui ne correspond nullement à ce qui se trouve à l'intérieur du magasin.

Il importe ici de dire quelques mots du mouvement de démocratisation qui secoue le continent africain depuis quelques années. J'aimerais rappeler qu'en Afrique les États structurés à l'époque précoloniale ont été de véritables fédérations multiethniques. La colonisation a créé des ensembles fort hétérogènes qui résultent de négociations sur le terrain menées au hasard des explorations, des expéditions militaires et des intérêts commerciaux.

À l'heure des indépendances, les puissances coloniales n'ont pas joué la carte des fédérations ou des grands ensembles. Elles ont au contraire encouragé la balkanisation de l'Afrique. Des États faibles sur le double plan politique et économique sont ainsi nés. La différence entre les États africains précoloniaux et ceux issus de la colonisation est que les premiers ont exercé des fonctions limitées au niveau du pouvoir central, assurant la sécurité, percevant des tributs ou redevances sans s'immiscer dans les rapports sociaux à l'intérieur de chaque groupe ethnique qui conservait sa langue, ses lois et ses coutumes, tandis que les États africains modernes, au contraire, conçus à l'origine pour être à l'image des États colonisateurs européens, ont cherché à définir et imposer une loi censée représenter la volonté de toute la collectivité, devenant ainsi des caricatures de ceux-là qu'ils veulent imiter.

La logique étatique de domination, d'unification de la société, et la volonté de doter celle-ci d'une identité nationale et de mobiliser la population autour d'idéaux nouveaux ont été à la base de la formule autoritaire choisie par la quasi-totalité des gouvernements après l'indépendance. D'où un discours unanimiste observé dans la plupart des pays à parti unique, les présidentialismes négro-africains, la progression du soi-disant socialisme africain, et j'en passe. Et lorsque les militaires ont remplacé des politiciens jugés incapables ou corrompus, ils ont conservé le même langage et le même comportement au nom du «salut public», du

«redressement national», de la «rénovation nationale», ou même quelquefois des «révolutions populaires», et que sais-je encore?

Bref, le monolithisme a été de règle dans presque toute cette Afrique où aristocraties traditionnelles, syndicats, mouvements de femmes, associations de jeunes sont purement et simplement embrigadés par des partis uniques. Toutes les formes de libertés fondamentales sont étouffées, et la notion de droits de l'homme est devenue un virus dangereux à combattre chez tout intellectuel ou tout citoyen qui oserait y faire référence.

Les arrestations arbitraires, les détentions sans jugement, les pseudo-procès, les pratiques de la torture, les assassinats politiques et autres violations des droits de l'homme ont fréquemment été le lot des populations africaines pendant des décennies. Comme pour achever un tableau déjà surréaliste des conditions de leurs pays, certains dirigeants se sont enfoncés dans la corruption, la gabegie, le pillage des trésors nationaux par des transferts scandaleux de fonds vers des banques étrangères, laissant ainsi leurs peuples dans le dénuement et la pauvreté, avec leur cortège de misère, de mortalité infantile et de morbidité.

Ce qui paraît encore plus scandaleux, et que l'histoire n'a pas assez dénoncé, est que bon nombre de ces dirigeants ont bénéficié du soutien de pays non africains champions de la démocratie et, dans quelques cas, de pays de l'ex-bloc communiste. Certains avaient même des parrains dans les deux camps.

C'est ce tableau, brossé trop rapidement il est vrai, qu'il faut avoir à l'esprit pour comprendre la nécessité des changements qui sont en cours en Afrique. Les conditions locales, c'est-à-dire géographiques, historiques, sociologiques et autres, de chacun des pays concernés ont largement façonné le cours des événements.

Dès 1987, et d'une façon plus franche en 1988, glasnost et perestroïka ont insufflé dans la vie politique de l'ex-Union soviétique un vent nouveau, un air de printemps; les peuples soviétiques et est-européens ont alors commencé à nourrir l'espoir de secouer le joug totalitaire.

À la même époque, en octobre 1988, la population d'Alger s'est levée comme un seul homme pour remettre en cause le monolithisme politique et forcer les dirigeants d'alors à engager le pays dans la voie des réformes démocratiques. C'est le point de départ du grand mouvement de démocratisation qui continue encore de faire des vagues sur le continent africain, avec plus ou moins de bonheur. C'est

un mouvement irréversible qui se situe dans le sens de l'histoire, même s'il ne peut s'importer ou s'exporter.

Au Bénin, mon pays, le processus de démocratisation s'est développé d'une façon presque unique si on le compare à toute les difficultés qui ont été malheureusement observées ailleurs. En effet, pour mettre fin à l'arbitraire et à la dégradation économique, toutes les forces vives de la nation — c'est-à-dire les sensibilités politiques, les associations de jeunes, les mouvements de femmes, les groupements et responsables religieux, les intellectuels, les groupements de paysans, les associations de développement et les mouvements de défense des droits de l'homme et les notables traditionnels — n'ont cessé d'exercer des pressions sur le régime militaro-marxiste, contraignant ce dernier à accepter enfin le dialogue.

Ainsi, pressé par les querelles au sein du parti unique et de l'équipe gouvernementale et par la tension sociale dans le pays, qui a progressivement paralysé le fonctionnement de l'État, le chef de l'État d'alors, pour sortir de la crise, s'est résolu à convoquer une conférence nationale des forces vives. Cette conférence, qui s'est déroulée au mois de février 1990 à Cotonou, s'est dotée de pouvoirs très étendus. Elle a jeté les fondements d'un renouveau démocratique, dont les principaux piliers sont le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le multipartisme, et a tracé de nouvelles orientations politiques. Elle a décidé d'une période de transition d'un an avec des institutions démocratiques chargées de la mise en oeuvre effective de ces décisions, parmi lesquelles l'élaboration d'une constitution à soumettre au peuple par voie référendaire.

La tâche a semblé une gageure à laquelle très peu de gens, à l'intérieur comme à l'extérieur du Bénin, ont cru. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à souligner que la transition au Bénin a été pacifique, même si l'on doit noter quelques croche-pieds, comme le choc des ambitions politiques. Il a fallu l'enthousiasme et la maturité du peuple béninois, la sagesse des anciens dirigeants politiques ainsi que le doigté des acteurs du renouveau démocratique et la bénédiction de Dieu pour réussir une telle mission.

Depuis les élections législatives et les élections présidentielles de février et mars 1991, respectivement, le Bénin vit une expérience qui lui a épargné jusqu'ici bien des convulsions meurtrières. Le Bénin évolue actuellement dans une ère de renouveau démocratique fondée sur l'opposition fondamentale à l'arbitraire, au régionalisme, au tribalisme et aux fanatismes de tous genres. Il est aisé de noter la détermination du peuple béninois à créer un État de droit et

de pluralisme démocratique, qui sont les conditions nécessaires et propices à l'épanouissement véritable de chaque Béninois, tant dans sa dimension temporelle que culturelle et spirituelle. Toutes les institutions démocratiques prévues sont mises en place grâce à l'esprit de fidélité et de loyauté du Président Nicéphore Soglo et de son gouvernement à la Constitution du 11 décembre 1990.

Il semblerait, à la lueur des événements, que chaque pays d'Afrique vit sa propre expérience selon les conditions locales. En dehors du Bénin, certains pays ont tenu leur conférence nationale; d'autres ont emprunté une autre voie de démocratisation menant toujours au multipartisme et à des élections libres; d'autres encore connaissent un long et lent processus et poursuivent leur chemin vers la démocratie. Enfin, il convient de faire observer que la voie de la démocratisation et du respect des droits de l'homme suivait son cours dans une poignée de pays avant 1988 et qu'elle s'y renforce heureusement depuis lors.

J'aimerais me référer à une déclaration du syndicat national de l'enseignement supérieur du Bénin pour dire que :

«Ce que nous enseigne la situation dans le monde est que la solution de tous les problèmes économiques, politiques, sociaux, culturels et autres passe par l'instauration d'une démocratie authentique, c'est-à-dire pluraliste. C'est pour avoir ignoré cette exigence fondamentale des peuples que divers régimes dictatoriaux, à l'est comme à l'ouest, au nord comme au sud, ont lamentablement échoué.»

Dynamique de l'histoire, invention de l'esprit, soif de liberté et aspiration à accéder pleinement aux droits élémentaires et désir de sortir de l'esclavage du sous-développement ont conduit divers peuples du monde, et particulièrement ceux d'Afrique, à s'attaquer résolument aux forteresses dictatoriales que constituent les régimes monolithiques et à amorcer ainsi partout, avec plus ou moins de succès, la démocratisation qui permettra à l'humanité d'entrer de plain-pied dans le troisième millénaire de notre ère.

C'est en cela que la deuxième Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Managua du 4 au 7 juillet 1994, revêt tout son sens, car elle nous a permis d'évaluer le chemin parcouru par les uns et par les autres, et de chercher à nous débarrasser de nos faiblesses, c'est-à-dire de toutes les maladies infantiles de la démocratie, pour nous lancer résolument dans la recherche des voies et moyens en vue de renforcer le processus enclenché et d'assurer un avenir confiant pour nos peuples.

La démocratie ne peut se consolider que par un développement économique harmonieux et sans à-coups majeurs, un développement durable. Elle ne peut non plus se renforcer sans une paix durable. C'est dire qu'il y a un lien indissoluble entre démocratie, développement et paix. Ce qu'il nous faut à partir de cette conférence de Managua, c'est jeter les fondements d'un véritable partenariat entre nos divers pays qui se sont engagés dans une dure mais noble voie. Il nous faudra éviter de permettre que cette expérience ne se transforme en aventure regrettable. Beaucoup d'embûches nous attendent : celles bien sûr d'une mauvaise compréhension de la démocratie qui débouche sur l'anarchie où les différents acteurs jouent mal leurs partitions; celles de la paralysie secrétée souvent par le mauvais fonctionnement des institutions mises en place; celles de la résurgence des vieilles velleités putschistes et aventuristes souvent engendrées par la cacophonie des ambitions; celles enfin des menaces extérieures de déstabilisation provenant de certains régimes anachroniques qui se sentent en insécurité dans le nouveau paysage démocratique.

La démocratie n'est et ne saurait être une fin en soi. Elle doit non seulement résoudre les problèmes essentiels de la société, mais aussi promouvoir le plein épanouissement de l'être humain, en prenant fortement appui sur le développement économique et social, la justice sociale et la nécessaire participation de tous les citoyens à la vie de la société. Nous devons resserrer nos rangs pour relever les principaux défis auxquels la démocratie peut être confrontée et qui ont pour nom la pauvreté et toutes ses conséquences, la montée des périls comme les conflits ethniques, le trafic illicite des drogues, le terrorisme international, le fanatisme religieux, la progression de la pandémie du sida, les ravages du paludisme, et j'en passe.

Les peuples de nos différents pays sont impatients de connaître le développement. C'est pourquoi nous avons élaboré un Programme d'action cohérent et réaliste à la hauteur de leurs espérances bien légitimes. La mise en oeuvre d'un tel programme, dont l'Ambassadeur du Nicaragua vient de rappeler éloquemment les grandes lignes, doit reposer sur une prise de conscience sérieuse de tous nos gouvernements, sur une solidarité entre tous les membres de la famille que nous formons désormais, et enfin — pourquoi pas? — sur le concours généreux des vieilles démocraties plus nanties ainsi que sur le système des Nations Unies. Et c'est là l'un des derniers points que j'aimerais souligner devant l'Assemblée générale.

En effet, les pays que j'ose appeler les vieilles démocraties nanties se doivent de manifester une certaine volonté politique pour garantir à jamais la survie de la démocratie

dans les pays qui viennent de la restaurer ou de la conquérir. Cela suppose qu'ils doivent prêter une attention particulière non seulement au programme d'action que nous avons élaboré à la Conférence de Managua, mais aussi aux programmes et projets nationaux que nos gouvernements leur soumettront dans le cadre du développement et du redressement économiques. Seul le respect des engagements contenus dans les divers instruments internationaux de consensus pourra contribuer à renforcer le processus démocratique dans les pays qui ont emprunté cette voie

Nous pouvons compter également sur la disponibilité de l'Organisation des Nations Unies, qui a déjà largement contribué à l'instauration ou à la restauration de la démocratie dans plus d'un pays, et qui peut encore beaucoup faire, de concert avec les agences spécialisées et les organes subsidiaires, en vue de renforcer ces démocraties naissantes ou renaissantes en leur apportant une assistance accrue dans tous les domaines d'activités.

C'est peut-être le lieu et le moment de lancer un appel sincère à toutes les vieilles démocraties du monde développé et au système des Nations Unies pour les inviter à prendre plus au sérieux les efforts louables que déploient les démocraties nouvelles ou rétablies ainsi que les obstacles énormes qu'elles affrontent souvent dans la voie de la protection et du renforcement du processus démocratique.

Loin de moi l'idée de réclamer des « primes à la démocratie, » comme certains esprits malveillants aiment à le dire pour caricaturer l'assistance généreuse et spontanée que certains pays développés accordent à des démocraties naissantes ou renaissantes. Mon appel vise plutôt à encourager l'instauration des conditions psychologiques et matérielles d'un partenariat spécial, fondé sur la solidarité entre les pays qui ont courageusement choisi la voie âpre mais noble de la démocratie et du respect de la dignité humaine.

Ma délégation est convaincue que plus grande sera l'aire géographique où les hommes et les femmes auront acquis une vraie culture de la démocratie, plus grande et sûre sera celle d'une paix durable et féconde.

Avant de conclure, je sollicite l'indulgence de l'Assemblée pour exprimer la satisfaction de la délégation béninoise à la décision de la Roumanie d'accueillir à Bucarest la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Cette offre augure de la consolidation rapide des liens de solidarité entre les pays de cette famille qui ne cesse de s'agrandir depuis l'historique réunion ministérielle des démocraties nouvelles ou rétablies tenue à Manille, aux Philippines, en 1988.

La délégation du Bénin se réjouit ainsi de ce nouveau départ pour le développement et le renforcement de la démocratie à travers le monde et le mieux-être de l'humanité. L'adoption par notre Assemblée du projet de résolution A/49/L.49, présenté par le Représentant permanent du Nicaragua au nom d'un certain nombre de délégations — dont la mienne —, constituera un premier pas dans la bonne direction.

La séance est levée à 13 h 10.